HAUTES VOSGES
communauté de communes

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2021

SOMMAIRE

1 • Présentation du territoire **PAGE 07**

2 • La gouvernance :

- *Conseil communautaire* **PAGE 08**
- *Bureau communautaire* **PAGE 09**
- *Commissions thématiques* **PAGE 10**

3 • Les finances **PAGE 13**

4 • Les taxes **PAGE 15**

5 • Les ressources humaines :

- *Organigramme* **PAGE 16**
- *Formations* **PAGE 17**
- *CTP et CHSCT* **PAGE 18**

6 • Scission de la communauté de communes **PAGE 19**

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2021

7 • Économie :

- *Relais des Bucherons* **PAGE 21**
- *Site de Lansauchamp* **PAGE 22**
- *ZAE des Grands Prés – Vagney* **PAGE 23**
- *Déploiement de la fibre optique* **PAGE 24**
- *Aides à l'immobilier d'entreprise* **PAGE 25**
- *Convention de soutien à l'économie de proximité* **PAGE 26**
- *Relais entreprises* **PAGE 27**

8 • Aménagement du territoire :

- *Conseils en architecture* **PAGE 28**
- *Programme Habiter Mieux* **PAGE 30**
- *Dossiers agricoles* **PAGE 31**
- *Réglementation communale des boisements* **PAGE 33**
- *Semaine du paysage* **PAGE 34**
- *Signalétique d'Intérêt Local (SIL)* **PAGE 35**
- *Système d'Information Géographique (SIG)* **PAGE 36**
- *Plan de paysage de lutte et adaptation au changement climatique* **PAGE 37**
- *Plan Paysage intercommunal* **PAGE 38**

- *Valorisation du Massif du Fossard* **PAGE 39**
- *Veille foncière avec la SAFER Grand Est* **PAGE 41**
- *Friches industrielles* **PAGE 42**

9 • Environnement :

- *Étude de gouvernance GEMAPI* **PAGE 43**
- *Restauration des cours d'eau* **PAGE 44**
- *Parcours de pêche* **PAGE 46**
- *Plan Climat Air Energie Territorial* **PAGE 47**

10 • Sports, Loisirs, Culture :

- *Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturel (CTEAC)* **PAGE 48**
- *Cinéma* **PAGE 49**
- *Médiathèque* **PAGE 50**
- *Piscine* **PAGE 51**
- *Conventionnements pluriannuels* **PAGE 52**
- *Subventions aux associations* **PAGE 53**
- *Pass' sports et loisirs* **PAGE 54**

11 • Services à la population :

- *Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE)* **PAGE 55**
- *Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s (RAM)* **PAGE 56**
- *Portage de repas* **PAGE 57**
- *Aire d'accueil des gens du voyage* **PAGE 58**
- *Transport à la demande* **PAGE 59**
- *Convention Territoriale Globale (CTG)* **PAGE 60**
- *Chantier d'insertion des écocantonniers* **PAGE 61**

12 • Déchets :

- *Tri des déchets* **PAGE 62**
- *Collecte* **PAGE 64**
- *Déchèteries* **PAGE 65**
- *Plateforme de compostage* **PAGE 66**
- *Prévention des déchets* **PAGE 67**

13 • Tourisme :

- *Camping du Mettey* **PAGE 68**
- *Animation du col de la Schlucht* **PAGE 69**
- *Office de Tourisme Intercommunal* **PAGE 70**
- *Structuration de l'offre autour des bienfaits des plantes* **PAGE 72**

14 • Services généraux :

- *Communication* **PAGE 73**
- *Marchés publics conclus en 2021* **PAGE 74**
- *Schéma de mutualisation* **PAGE 75**
- *Sécurité* **PAGE 76**
- *Assurances* **PAGE 77**

1 • Présentation générale

Située au cœur du Massif des Vosges, la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) a été créée le 1er janvier 2017.

▼ Carte du territoire

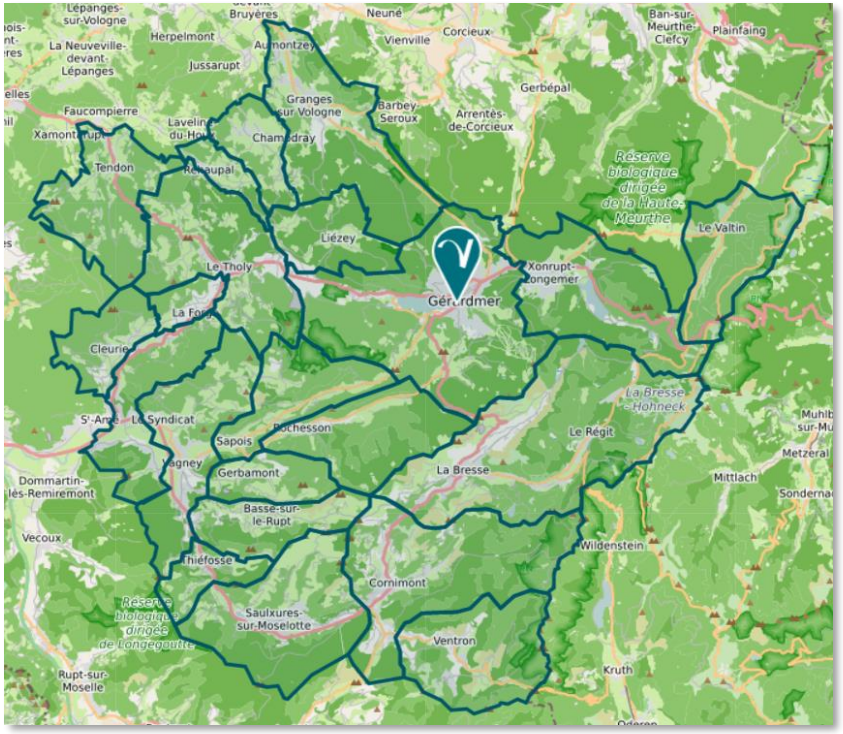

Commune	Population municipale	Superficie
Gérardmer	8 133 habitants	54.78 km2
La Bresse	4 198 habitants	57.94 km2
Vagney	3 932 habitants	24.91 km2
Cornimont	3 238 habitants	40.23 km2
Granges-Aumontzey	2 700 habitants	33.01 km2
Saulxures-sur-Moselotte	2 636 habitants	31.87 km2
Le Syndicat	1 912 habitants	18.29 km2
Le Tholy	1 581 habitants	30.76 km2
Xonrupt-Longemer	1 526 habitants	30.71 km2
Basse-sur-le-Rupt	868 habitants	13.73 km2
Ventron	841 habitants	24.97 km2
Rochesson	698 habitants	21.49 km2
Cleurie	656 habitants	11.04 km2
Sapois	643 habitants	16.89 km2
Thiéfosse	606 habitants	7.62 km2
La Forge	531 habitants	4.72 km2
Tendon	519 habitants	21.85 km2
Gerbamont	367 habitants	9.69 km2
Liézey	278 habitants	13.27 km2
Rehaupal	211 habitants	4.72 km2
Champdray	179 habitants	9.49 km2
Le Valtin	75 habitants	19.64 km2
Total	**36 328 habitants**	**501.62 km2**

Le territoire est aujourd'hui composé de 22 communes pour près de 37 000 habitants, avec une densité de population de 73.7 habitants/km². La CCHV est la troisième intercommunalité du département des Vosges, en termes d'habitants, derrière la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges. Le territoire est un territoire de moyenne montagne majoritairement rural, avec la présence de bourgs-centres.

2 • La gouvernance : Conseil communautaire

La Communauté de Communes des Hautes Vosges, représentée par un Président, est administrée par un Conseil Communautaire. Le Conseil communautaire renouvelé a pris ses fonctions le 15 juillet 2020. Il est constitué de 49 délégués élus au sein des conseils municipaux des communes membres selon la représentation suivante :

Communes	Délégués	
	Nb.	Nom et prénom
Gérardmer	10	SPEISSMANN Stessy (Maire) BASSIERE Nadine BEDEZ Karine BONNE Grégory CAEL Bernard CHWALISZEWSKI Anne CRETEUR CLEMENT Fabienne IMBERT Pierre ODILLE Olivier VAZART Isabelle
La Bresse	5	CROUVEZIER Maryvonne (Maire) BONNOT Elisabeth MARCHAL Raymond MATHIEU Jérôme MENGIN Liliane
Vagney	5	HOUOT Didier (Maire) CLAUDE Karine PIERREL Cédric PIQUEE Yannick ROBERT Dorine
Cornimont	4	CLEMENT Marie-Josèphe (Maire) GEHIN Martine NICAISE Roger SCHMITTER Jimmy

Communes	Délégués	
	Nb.	Nom et prénom
Granges-Aumontzey	3	THOMAS Frédéric (Maire) MOUROT Corinne STACH René
Saulxures-sur-Moselotte	3	VAXELAIRE Hervé (Maire) GRANDEMANGE Érik TOUSSAINT Evelyne
Le Tholy	2	JACQUEMIN Anicet (Maire) BACHELARD Alexis
Le Syndicat	2	CLAUDE Pascal (Maire) CHEVRIER Denise
Xonrupt-Longemer	2	BERTRAND Michel (Maire) CUNY Danièle
Basse-sur-le-Rupt	1	PERRIN Nadine (Maire)
Champdray	1	KLIPFEL Élisabeth (Maire)
Cleurie	1	LAGARDE Patrick (Maire)
Gerbamont	1	VAXELAIRE Régis (Maire)
La Forge	1	TOUSSAINT Bernard (Maire)
Le Valtin	1	VOINSON John (Maire)
Liézey	1	DESCOUPS Damien (Maire)
Rehaupal	1	TISSERANT Éric (Maire)
Rochesson	1	BASTIEN Jeannine (Maire)
Sapois	1	MEYER Gérard (Maire)
Tendon	1	CLEMENT Gérard (Maire)
Thiéfosse	1	HUMBERT Stanislas (Maire)
Ventron	1	VANSON Brigitte (Maire)

En 2021, le conseil communautaire s'est réuni 9 fois :

- Le mercredi 27 janvier.
- Le mercredi 24 février.
- Le mercredi 31 mars
- Le mercredi 26 mai
- Le mercredi 7 juillet
- Le mercredi 22 septembre.
- Le mercredi 20 octobre.
- Le mercredi 24 novembre.
- Le mercredi 15 décembre.

Deux séances plénières du conseil communautaire ont été organisées les mercredi 4 février et 24 Février

2 • La gouvernance : Bureau communautaire

Le Conseil Communautaire élit un bureau composé de 10 membres :

- **Le Président : HOUOT Didier - Maire de la commune de Vagney.**
- **Les 9 Vice-Présidents :**

Élus	Fonctions	Délégations
MATHIEU Jérôme	**1er Vice-Président** Adjoint au Maire de la commune de La Bresse	Mutualisation et relations avec les communes
LAGARDE Patrick	**2ème Vice-Président** Maire de la commune de Cleurie	Finances et ressources humaines
VANSON Brigitte	**3ème Vice-Présidente** Maire de la commune de Ventron	Développement touristique
TOUSSAINT Bernard	**4ème Vice-Président** Maire de la commune de La Forge	Développement économique
KLIPFEL Élisabeth	**5ème Vice-Présidente** Maire de la commune de Champdray	Services à la population
HUMBERT Stanislas	**6ème Vice-Président** Maire de la commune de Thiéfosse	Déchets ménagers
GEHIN Martine	**7ème Vice-Présidente** Adjointe au Maire de la commune de Cornimont	Environnement et transition écologique
CLEMENT Gérard	**8ème Vice-Président** Maire de la commune de Tendon	Aménagement du territoire
GRANDEMANGE Érik	**9ème Vice-Président** Adjoint au Maire de la commune de Saulxures-sur-Moselotte	Sports, Loisirs, Culture

Le bureau communautaire règle les affaires courantes de la Communauté de Communes, dans la limite des délégations fixées par le Conseil Communautaire et rend compte à chaque réunion obligatoire des travaux effectués. Les maires des communes de la CCHV et la Présidente du Conseil de développement sont invités à participer aux réunions de bureau.

En 2021, le bureau communautaire s'est réuni 9 fois :

- Le mercredi 13 janvier.
- Le mercredi 10 février
- Le mercredi 17 mars
- Le mercredi 7 avril
- Le mercredi 12 mai.
- Le mercredi 16 juin.
- Le mercredi 7 juillet.
- Le mercredi 8 septembre.
- Le mercredi 6 octobre.
- Le mercredi 10 novembre.
- Le mercredi 1er décembre

2 • La gouvernance : Commissions thématiques

Neuf commissions de travail ont été constituées. Elles sont composées de membres du **conseil communautaire** et des **conseils municipaux**. Les vice-présidents sont invités systématiquement à l'ensemble des commissions :

• Commission Mutualisation et relations avec les communes

Présidée par MATHIEU Jérôme

Membres de la commission : CHEVRIER Denise (Le Syndicat), CLEMENT Marie-Josèphe (Cornimont), CROUVEZIER Maryvonne (La Bresse), HUMBERT Stanislas (Thiéfosse), MEYER Gérard (Sapois), PERRIN Nadine (Basse-sur-le-Rupt), SPEISSMANN Stessy (Gérardmer), VAXELAIRE Hervé (Saulxures-sur-Moselotte), VAXELAIRE Régis (Gerbamont), VAZART Isabelle (Gérardmer), BERNAGE Michel (Granges-Aumontzey), CLAUDE Marie-Helen (Cleurie), JACQUELIN André (Gérardmer), NORROY Adeline (Thiéfosse).

• Commission Finances et Ressources Humaines

Présidée par LAGARDE Patrick

Membres de la commission : CAEL Bernard (Gérardmer), CLAUDE Karine (Vagney), CLAUDE Pascal (Le Syndicat), CLEMENT Gérard (Tendon), CROUVEZIER Maryvonne (La Bresse), GEHIN Martine (Cornimont), GRANDEMANGE Érik (Saulxures-sur-Moselotte), HOUOT Didier (Vagney), HUMBERT Stanislas (Thiéfosse), KLIPFEL Elisabeth (Champdray), MATHIEU Jérôme (La Bresse), MEYER Gérard (Sapois), PERRIN Nadine (Basse-sur-le-Rupt), THOMAS Frédéric (Granges-Aumontzey), TISSERANT Éric (Rehaupal), TOUSSAINT Bernard (La Forge), VANSON Brigitte (Ventron), VAXELAIRE Régis (Gerbamont), HUMBERT Nathalie (Le Syndicat), JACQUELIN André (Gérardmer), MELIN Jocelyne (Xonrupt-Longemer).

• Commission Développement touristique

Présidée par VANSON Brigitte

Membres de la commission : BERTRAND Michel (Xonrupt-Longemer), CAEL Bernard (Gérardmer), CROUVEZIER Maryvonne (La Bresse), PIQUÉE Yannick (Vagney), SPEISSMANN Stessy (Gérardmer), THOMAS Frédéric (Granges-Aumontzey), TOUSSAINT Evelyne (Saulxures-sur-Moselotte), VAXELAIRE Régis (Gerbamont), VOINSON John (Le Valtin), CARLIER Frédéric (Cornimont), CLAUDEL Guy (Rochesson), DIETSCH Adeline (Gérardmer), JACQUELIN André (Gérardmer), JEANDEL Pascal (Ventron), LAPREVOTE Sylviane (Ventron), MOUGEL Franck (Le Syndicat), NORROY Adeline (Thiéfosse), ORILLARD Hélène (Xonrupt-Longemer), PERRIN Benoit (Basse-sur-le-Rupt), PIERRAT Jean-Louis (Le Syndicat), RABANT Nadia (La Bresse), REMY Nicolas (La Bresse), SCHLOESSER Gilbert (Le Tholy), THIERIOT Sandrine (Tendon).

• Commission Développement économique

Présidée par TOUSSAINT Bernard

Membres de la commission : CHEVRIER Denise (Le Syndicat), CLAUDE Karine (Vagney), CLEMENT Marie-Josèphe (Cornimont), CROUVEZIER Maryvonne (La Bresse), GRANDEMANGE Érik (Saulxures-sur-Moselotte), ODILLE Olivier (Gérardmer), BIONDI Marie-Eve (Rochesson), GERARD Frédéric (Basse-sur-le-Rupt), GUYOT Régine (Granges-Aumontzey), JACQUELIN André (Gérardmer), MOUGEL Aurélie (Sapois), NORROY Adeline (Thiéfosse), ROUSSEL Elisabeth (Granges-Aumontzey), SARRUS Béatrice (Gerbamont), VAXELAIRE Pascal (La Forge), VIAL Denis (Liézey), VINCENT Ludovic (Vagney), VIRY Patrick (Xonrupt-Longemer).

• Commission Services à la population

Présidée par KLIPFEL Élisabeth

Membres de la commission : CRETEUR CLEMENT Fabienne (Gérardmer), CUNY Danièle (Xonrupt-Longemer), MOUROT Corinne (Granges-Aumontzey), ROBERT Dorine (Vagney), SCHMITTER Jimmy (Cornimont), VAZART Isabelle (Gérardmer), ABEL Amélie (Ventron), CLAUDE Marie-Helen (Cleurie), COLIN Anne-Marie (La Forge), DUCRET Alexandrine (La Bresse), ERB Virginie (Liézey), FRANCOIS Véronique (Le Syndicat), GREGOIRE Françoise (Gerbamont), HUMBERT Nathalie (Le Syndicat), MANGIN Anais (La Bresse), MARCHAL Annette (Cornimont), MOREL Fabienne (La Bresse), MORHAIN Stéphanie (Basse-sur-le-Rupt), SCHLOESSER Gilbert (Le Tholy), SCHWARZ Martine (Gérardmer), THIERIOT Sandrine (Tendon), VAXELAIRE Chantal (Thiéfosse), WILLMANN Marie-Claire (Champdray).

• Commission Déchets ménagers

Présidée par HUMBERT Stanislas

Membres de la commission : BERTRAND Michel (Xonrupt-Longemer), CAEL Bernard (Gérardmer), CHEVRIER Denise (Le Syndicat), GEHIN Martine (Cornimont), MARCHAL Raymond (La Bresse), MEYER Gérard (Sapois), PIERREL Cédric (Vagney), STACH René (Granges-Aumontzey), TOUSSAINT Bernard (La Forge), TOUSSAINT Evelyne (Saulxures-sur-Moselotte), BADONNEL Éric (Gérardmer), DIDIER Jean-Guy (Champdray), FRANIATTE Jean-Marc (Basse-sur-le-Rupt), GARDEZ Bernard (Rehaupal), HANESSE RAMOND Jérémy (Tendon), HUMBERT Nathalie (Le Syndicat), JEANDEL Pascal (Ventron), LAPREVOTE Sylviane (Ventron), LEROY Hélène (Ventron), MEACHEN Raphaèle (Basse-sur-le-Rupt), MONGAILLARD Laurent (Xonrupt-Longemer), PERRY René (Cleurie), PETIN Dominique (Rochesson), POIROT Jacky (Gerbamont), VIAL Denis (Liézey).

• Commission Environnement et transition écologique

Présidée par GEHIN Martine

Membres de la commission : BONNE Grégory (Gérardmer), DESCOUPS Damien (Liézey), MARCHAL Raymond (La Bresse), NICAISE Roger (Cornimont), PIQUÉE Yannick (Vagney), VOINSON John (Le Valtin), ANTOINE Samuel (La Bresse), FIORELLI Jean-Louis (Saulxures-sur-Moselotte), GARDEZ Bernard (Rehaupal), GEROMETTA Philippe (Gerbamont), GOETZINGER Claude (Le Tholy), GRAVIER David (La Forge), JACQUELIN André (Gérardmer), LATHUILLIERE Damien (Tendon), MAURY Vanessa (Gérardmer), MONGAILLARD Laurent (Xonrupt-Longemer), MOUGEL Franck (Le Syndicat), MOUGENOT Camille (Rochesson), RIOUAL Aude (Sapois), SCHLOESSER Gilbert (Le Tholy), SCHWARZ Martine (Gérardmer), THIEBAUT Elisa (Xonrupt-Longemer), THOUVENIN Arnaud (Thiéfosse), VILLIERE Bruno (Le Syndicat), VINEL Laurence (La Forge), VIRY Bernard (Basse-sur-le-Rupt).

• Commission Aménagement du territoire

Présidée par CLEMENT Gérard

Membres de la commission : BACHELARD Alexis (Le Tholy), CAEL Bernard (Gérardmer), CLAUDE Pascal (Le Syndicat), DESCOUPS Damien (Liézey), GEHIN Martine (Cornimont), IMBERT Pierre (Gérardmer), MENGIN Liliane (La Bresse), PIERREL Cédric (Vagney), VAXELAIRE Hervé (Saulxures-sur-Moselotte), VOINSON John (Le Valtin), BADONNEL Éric (Gérardmer), BAILLY Justine (La Forge), BROCHOT Pascal (La Forge), CLAUDEL Gaston (Thiéfosse), CUNY Christian (Ventron), FIORELLI Jean-Louis (Saulxures-sur-Moselotte), GERARD Vincent (Rochesson), GRAVIER David (La Forge), HOUILLON Anthony (Le Syndicat), JACQUELIN André (Gérardmer), JOLY Jean-Claude (Gerbamont), MONGAILLARD Laurent (Xonrupt-Longemer), MOUGENOT Camille (Rochesson), RICHARD Stéphane (Xonrupt-Longemer), SCHLOESSER Gilbert (Le Tholy), THOUVENIN Arnaud (Thiéfosse), VIRY Bernard (Basse-sur-le-Rupt), XOLIN Émilien (Sapois).

• Commission Sports, Loisirs, Culture

Présidée par GRANDEMANGE Érik

Membres de la commission : BACHELARD Alexis (Le Tholy), CHWALISZEWSKI Anne (Gérardmer), CLAUDE Pascal (Le Syndicat), CLEMENT Marie-Josèphe (Cornimont), MENGIN Liliane (La Bresse), NICAISE Roger (Cornimont), ROBERT Dorine (Vagney), SCHMITTER Jimmy (Cornimont), TOUSSAINT Evelyne (Saulxures-sur-Moselotte), BUSSON Cédric (Le Syndicat), CLAUDE Marie-Helen (Cleurie), DIETSCH Adeline (Gérardmer), DUCRET Alexandrine (La Bresse), FRANCOIS Marie-Josée (Cornimont), GRIVEL Stéphane (Le Tholy), LAWRJANIEC Laurent (Sapois), MENGEL Sylvie (Liézey), QUINANZONI Noël (Xonrupt-Longemer), VAXELAIRE Chantal (Thiéfosse).

Budget PRINCIPAL 2021

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	11 299 205,42 €	9 475 913,33 €	4 798 282,84 €	2 092 798,94 €
Recettes	11 299 205,42 €	11 420 200,53 €	4 798 282,84 €	2 420 366,52 €
Résultat de l'exercice 2021 (avec reprise du résultat 2020)	*	+ 1 944 287,20 €	*	+ 327 567.58 €

Budget annexe RELAIS DES BÛCHERONS 2021

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	121 846,00 €	105 670,10 €	89 200,00 €	79 148,37 €
Recettes	121 846,00 €	137 769,57 €	89 200,00 €	82 326,56 €
Résultat de l'exercice 2021 (avec reprise du résultat 2020)	*	+ 32 099.47 €	*	+ 3 178,19 €

Budget annexe ZAE 2021

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	510 254,68 €	0,00 €	390 114,56 €	112 799,14 €
Recettes	510 254,68 €	49 744,48 €	390 114,56 €	0,00 €
Résultat de l'exercice 2021 (avec reprise du résultat 2020)	*	+ 49 744,48 €	*	- 112 799,14 €

Budget annexe LANSAUCHAMP 2021

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	256 581,35 €	123 887,21 €	237 910,16 €	161 867,30 €
Recettes	256 581,35 €	279 931,89 €	237 910,16 €	134 258,76 €
Résultat de l'exercice 2021 (avec reprise du résultat 2020)	*	+ 156 044,68 €	*	- 27 608,54 €

Budget annexe TRANSPORT 2021

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	82 497,00 €	25 350,90 €	30 780,00 €	96,00 €
Recettes	82 497,00 €	20 996,28 €	30 780,00 €	9 939,50 €
Résultat de l'exercice 2021 (avec reprise du résultat 2020)	*	- 4 354,62 €	*	+ 9 843,50 €

Budget annexe ORDURES MENAGERES 2021

	Fonctionnement		Investissement	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 501 280,00 €	1 073 615,86 €	516 596,00 €	300 861,08 €
Recettes	1 501 280,00 €	1 707 440,60 €	516 596,00 €	445 686,37 €
Résultat de l'exercice 2021 (avec reprise du résultat 2020)		+ 633 824,74 €	*	+ 144 825,29 €

Les taux d'imposition 2021

Impôts	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produits attendus 2021	Produits réellement perçus en 2021
Comp. Taxe d'habitation			1 205 806,00 €	1 238 939,00 €
Foncier bâti	40 055	1,67%	668 919,00 €	650 304,00 €
Foncier non bâti	1 273 000	3,61%	45 955,00 €	44 138,00 €
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	10 163 000	2,12%	215 456,00 €	246 159,00 €
Fiscalité professionnelle de zone (FPZ)	164 300	22,30%	36 639,00 €	
TOTAL			2 172 775,00 €	2 179 540,00 €

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

Impôts	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021	Produits attendus 2021	Produits réellement perçus en 2021
Gérardmer	11 899 828	9,90%	1 178 083,00 €	
Granges-Aumontzey	1 908 258	9,90%	188 918,00 €	
Xonrupt-Longemer	2 256 341	8,84%	199 461,00 €	
Le Tholy	1 311 922	8,84%	115 974,00 €	
Rehaupal	119 337	8,32%	9 929,00 €	
Liézey	311 244	8,32%	25 896,00 €	
Le Valtin	120 151	8,32%	9 997,00 €	
Champdray	135 158	8,32%	11 245,00 €	
Tendon	317 120	8,32%	26 384,00 €	
La Bresse / Cornimont / Ventron / Thiéfosse / Saulxures-sur-Moselotte	11 527 494	9,48%	1 092 806,00 €	
	257 871	4,74%	12 223,00 €	
TOTAL			2 870 916,00 €	2 882 467,00 €

5 • Les ressources humaines : Organigramme

Directrice Générale des Services (1 ETP)

Directrice Générale Adjointe (1 ETP)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ressources humaines
- 1 responsable (1 ETP)
- 3 agents (2,5 ETP)

Finances-Taxe de séjour
- 1 responsable (1 ETP)
- Finances : 2 agents (2 ETP)
- TDS : 2 agents (1 ETP)

Communication
- 1 responsable (1 ETP)

Mutualisation Marchés / Prévention
- 1 responsable (1 ETP)

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ENVIRONNEMENT

- 1 responsable du pôle (1 ETP)

Économie, tourisme
- 1 agent (1 ETP)

Environnement
- 2 agents (2 ETP)

SIG
- 1 agent (1 ETP)

Chantier d'insertion
- 1 responsable (1 ETP)
- 8 salariés (7,54 ETP)

SPORTS, LOISIRS, CULTURE

- 1 responsable du pôle (1 ETP)

Cinéma
- 1 agent (0.7 ETP)

Médiathèque
- 5 agents (4,57 ETP)

Piscine
- 6 agents (6 ETP)

SERVICES À LA POPULATION

- 1 responsable du pôle (1 ETP)

Portage de repas
- 3 agents (3 ETP)

RAM / LAPE
- 3 agents (2,7 ETP)

Transport
- 1 agent (0,64 ETP)

GESTION DES DÉCHETS

- 1 responsable du pôle (1 ETP)

Agents administratifs
- 2 agents (1,5 ETP)

Encadrants techniques
- 3 agents (3 ETP)

Agents techniques
- 28 agents (27,8 ETP)

1 agent chargé de l'accueil et du secrétariat : 0.5 ETP

OBJECTIFS

En 2021, la CCHV a engagé 14 250.50 € pour la formation des agents dont, pour le service déchets 7056 €, pour le service piscine 979.50 €, pour le chantier d'insertion (6321.00 €).

FORMATIONS SUIVIES EN 2021

Pôle Administration générale :

- 10 formations / 19.5 jours.

Pôle Développement économique, aménagement du territoire, environnement :

- 5 formations / 12 jours.

Pôle Sports, Loisirs, Culture :

- 12 formations / 19.5 jours.

Pôle Services à la population :

- 15 formations/ 40 jours.

Pôle Déchets :

- 14 formations / 38 jours.

FORMATIONS SPÉCIFIQUES

- **Formations d'intégration :**
  9 agents pour une durée totale de 50 jours.
- **Tests d'orientation :**
  3 agents en catégorie A, 2 agents en catégorie B, 2 agents en catégorie C.
- **Préparations au concours :** 2 agents.
- **Tremplin :** 3 agents, 10 jours

FORMATIONS EN INTRA

- **La gestion du temps de travail :**
  16 agents / 2 jours.
- **Manipulation des extincteurs et évacuation des locaux :** 8 agents / 1 jour

FORMATIONS EN UNION

- **Les aspects techniques et financiers du transfert de la compétence eau/assainissement :**
  4 agents / 2 jours.
- **STT Recyclage :** 7 agents / 1 jour
- **STT Initiale :** 7 agents / 2 jours

Quelques chiffres clés :

Nombre de bulletins de paie calculés en 2021 : 1279.
Nombre d'arrêtés établis en RH en 2021 : 392
Nombre de courriers RH rédigés en 2021 : 281
Nombre de délibérations RH votées en 2021 : 11.
Nombre de dossiers de promotion interne déposés en 2021 : 1.
Agents entrés en 2021 : 18 dont 4 agents en insertion.
Agents sortis en 2021 : 11 dont 2 en insertion.
Nombre de personnes nommées stagiaires en 2021 : 5.
Nombre de personnes titularisées en 2021 : 5

MEMBRES DU CTP

Présidé par HOUOT Didier

REPRÉSENTANTS AGENTS	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
CLERC Muriel	BEAUSIRE Éric
CLAUDE Christophe	HUMBERT Dominique
PIERRAT Sandra	MATHIEU Pascal
SAGER Jean David	PIERRAT Laetitia
	RAVELLO Elio

REPRÉSENTANTS ÉLUS	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
CLERC Muriel	BEAUSIRE Éric
CLAUDE Christophe	HUMBERT Dominique
PIERRAT Sandra	MATHIEU Pascal
SAGER Jean David	PIERRAT Laetitia
	RAVELLO Elio

MEMBRES DU CHSCT

Présidé par LAGARDE Patrick

REPRÉSENTANTS AGENTS	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
CLERC Muriel	
HUMBERT Dominique	GERARDIN Natacha
RAVELLO Elio	JAILLANT Jean-Paul
ROUILLON Claude	MATHIEU Pascal
ZANINI Karine	SAGER Jean-David

REPRÉSENTANTS ÉLUS	
Représentants titulaires	Représentants suppléants
CLERC Muriel	
HUMBERT Dominique	GERARDIN Natacha
RAVELLO Elio	JAILLANT Jean-Paul
ROUILLON Claude	MATHIEU Pascal
ZANINI Karine	SAGER Jean-David

En 2021, le CTP s'est réuni 4 fois :

- Le lundi 25 Janvier
- Le lundi 19 Avril
- Le lundi 21 Juin
- Le lundi 22 novembre

Le CHSCT s'est Réuni 1 fois :

- Le lundi 22 novembre.

6 • Scission de la communauté de communes

OBJECTIFS

Dès 2018, sept communes de la communauté de communes ont manifesté leur souhait de créer une nouvelle communauté de communes autour de GERARDMER. Les dispositions législatives ne le permettant pas, il aura fallu attendre décembre 2019 et la promulgation de la loi dite « Engagement et Proximité » pour que les délibérations prises par ces communes trouvent un écho favorable auprès du législateur.

La création de deux nouvelles communautés de communes a pu, dès lors, être envisagée :

- La première regroupant les communes de GERARDMER, XONRUPT-LONGEMER, LE VALTIN, REHAUPAL, CHAMPDRAY, LE THOLY, LIEZEY, GRANGES-AUTMONTZEY. Elle prendra la dénomination de « Communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges »
- La seconde regroupant les communes de LA BRESSE, CORNIMONT, SAULXURES SUR MOSELOTTE, THIEFOSSE, VENTRON, VAGNEY, BASSE SUR LE RUPT, ROCHESSON, SAPOIS, GERBAMONT, LE SYNDICAT, CLEURIE, LA FORGE, TENDON. Elle prendra la dénomination de « Communauté de communes des Hautes Vosges ».

ACTIONS RÉALISÉES EN 2021

Janvier - Mai : rédaction du rapport d'incidence :

- Réunion de travail avec les services de la Préfecture et de la DDFIP les 20 janvier, 15 février et 10 mai.
- Pour chaque future collectivité : définition du périmètre, des statuts, de la composition de l'organe délibérant, choix des syndicats mixtes auxquels les futures communautés de communes adhéreront
- Répartition des biens et du personnel

Juin : rédaction de la feuille de route : Identification par les services de 210 actions permettant de concrétiser le projet politique. Mise en œuvre des premières actions.

Juillet 2021 à mars/avril 2022 : mise en œuvre opérationnelle de la scission par les services en collaboration avec les services de la Préfecture et la DDFIP.

COÛT / FINANCEMENT

24 000 € TTC : achats de nouveaux logiciels et division de logiciels existants (comptabilité, ressources humaines, taxe de séjour…)

LA SCISSION EN DATES

Février 2018 : délibérations des communes de GERARDMER, XONRUPT-LONGEMER, LE VALTIN, REHAUPAL, LE THOLY, LIEZEY, GRANGES-AUTMONTZEY pour demander leur sortie de la communauté de communes.

27 Décembre 2019 : parution de la loi relative à l'Engagement dans la vie locale et la Proximité de l'action publique qui permet aux communes de choisir leur territoire intercommunal d'appartenance

16 Novembre 2020 : parution du décret d'application relatif aux scissions. Détail du contenu de l'étude d'impact.

26 Mai 2021 : approbation de l'étude d'impact

22 Juillet – 22 Octobre : consultation des communes sur l'arrêté portant projet de périmètre de leur future communauté de communes, nom et statuts

27 Octobre 2021 : arrêtés préfectoraux portant création des deux communautés de communes issues de la scission de la CCHV

LES ACTIONS RÉALISÉES EN 2021

7 • Économie

8 • Aménagement du territoire

9 • Environnement

10 • Sports, Loisirs, Culture

11 • Services à la population

12 • Déchets

13 • Tourisme

14 • Services généraux

OBJECTIFS

L'ancien café-épicerie situé à Liézey a été réhabilité afin de redynamiser le centre du village, en y installant une nouvelle activité et de nouveaux services (logements locatifs). L'établissement a été aménagé de façon à pouvoir créer une activité de restauration, de débit de boissons, de vente de produits de proximité, de produits locaux et pour proposer des services de base non assurés à proximité.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Suite à la fin de la précédente gérance (fin octobre 2019), les conditions de location-gérance ont été revues. Les évolutions du contrat ont principalement porté sur la redevance liée à l'exploitation du fonds de commerce et sur les possibilités d'acquisition de ce dernier.

La démarche de recrutement d'un nouveau gérant avait marqué un arrêt en 2020, compte tenu du contexte sanitaire et de la forte incertitude relative aux conditions d'ouverture des commerces et restaurants.

En 2021, l'appel à candidature a été relancé au mois de mars.
À l'issue de plusieurs visites et entretiens, c'est la candidature de M Jérôme BOUTELOUP qui a été retenue au mois de mai.
Originaire de Picardie, il a exercé près de 20 ans dans un restaurant situé à Montdidier dans la Somme.

Il s'est installé le 23 septembre 2021 pour créer et développer son activité au Relais des Bûcherons.

L'établissement a ré ouvert ses portes le 23 octobre 2021.

- *le logement F2 a été :*
  - *libéré en février et reloué le même mois*
  - *libéré octobre et reloué le même mois*
- *le logement F3 a été occupé toute l'année*

OBJECTIFS

Installer de nouvelles activités artisanales ou commerciales sur le territoire dans le but de dynamiser le tissu économique.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

- Installation en février d'un magasin de vente de marbre à destination des professionnels (Vosges Granit Développement) dans la cellule n°1 de 496 m²
- A l'issue de cette installation, l'ensemble des cellules commerciales et des bureaux sont occupés
- Vente du bâtiment annexe (anciennement MMS) :
- Une première offre d'achat a été acceptée, mais ne s'est pas concrétisée,
- Un second repreneur s'est manifesté, pour une vente qui pourrait aboutir au cours de l'année 2022
- Préparation à l'installation d'un totem pour rendre la zone plus visible (devis validé, dossier d'autorisation de pose accepté par la DDT)
- Réalisation des marquages au sol, pour la sécurisation de l'entrée de la zone
- Divers travaux d'entretien

Installation de Vosges Granit Développement en février 2021 – Cellule 1

OBJECTIFS

- Permettre à des entreprises de s'installer sur le territoire intercommunal
- Maintenir sur le territoire des entreprises en développement, à la recherche de foncier.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Terrains occupés

Une requête en référé expulsion a été déposée auprès du tribunal administratif de Nancy le 23 mars
L'affaire a été présentée par le juge des référés en audience le 12 avril
Par ordonnance du 15 avril, il enjoint à l'agriculteur d'évacuer son bétail et ses installations liées à l'élevage des parcelles
Une médiation pénale a été ordonnée par le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance d'Epinal
La procédure a été clôturée à la fin du mois de novembre

Travaux : les travaux seront reprogrammés en 2022, pour une viabilisation des terrains, puis une commercialisation au prix de vente de 10€ HT / m².

Vente des terrains

- le lot n°2, de 6 042m², a été attribué en septembre 2021 à M et Mme PIERRAT, en vue de l'installation et du développement de l'activité « Vosges Bocaux »
- le lot n°1, de 3 833m², a été attribué en novembre 2021, à M SARRUS, en vue de l'installation et du développement de l'activité « Sarrus Automobiles »
- Les lots n° 3 (1 785m²) et 4 (1 478m²) avaient été attribués en 2019.

Plan de financement prévisionnel de l'opération

Dépenses (€ HT)		Recettes	
Acquisition des terrains	97 179,89€	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	53 638€
Aménagement des terrains	148 013,90€	Vente terrains	131 380€
		CCHV	60 175,79€
TOTAL	**245 193,79€**	**TOTAL**	**245 193,79**

7 • **Économie :** Déploiement de la fibre optique

OBJECTIFS

- Donner accès aux usages numériques à tous les citoyens
- Renforcer la compétitivité des entreprises
- Rendre possible la modernisation des services publics en apportant un accès à Internet performant (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de santé, maisons de l'emploi…)

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Le déploiement du Très Haut Débit en Région Grand-Est s'intègre dans le Plan France Très Haut Débit (plan national) lancé en 2011. Le Conseil Régional assure la maîtrise d'ouvrage du projet et a signé un contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation et la commercialisation du THD pour une durée de 35 ans avec la société LOSANGE.

La société LOSANGE DEPLOIEMENT est le maître d'œuvre du chantier et est chargée pour le compte de LOSANGE de la relation avec les entreprises de travaux qui assurent le déploiement de la fibre.

En 2021, le déploiement s'est terminé sur les communes La Bresse, Gérardmer et de Granges-Aumontzey, à l'exception de certains secteurs ciblés compte tenu de plusieurs problématiques techniques : poteaux dans des propriétés privés, fragilité des installations existantes…

Les travaux ont également été engagés sur la commune de Le Tholy.

COÛT / FINANCEMENT

Coût pour la CCHV : 2 904 000 € sur 5 ans.

Subventions : Conseil Départemental des Vosges (70 %), soit 2 032 800 € sur 5 ans.

Le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire doit se terminer au plus tard le 31 décembre 2022.

En prenant en compte la période règlementaire de 3 mois entre la fin des travaux et l'ouverture commerciale des lignes, les derniers territoires bénéficieront de la fibre au plus tard le 31 mars 2023

Par ailleurs la contractualisation avec la CCHV a pris fin en fin d'année, avant la scission, afin que les deux nouvelles intercommunalités signent une nouvelle convention avec la Région Grand Est, précisant la répartition des coûts au prorata du nombre de prises prévues.

OBJECTIFS

- Soutenir le développement des entreprises sur le territoire
- Améliorer la qualité d'accueil et l'offre touristique, à travers le soutien de projets de création ou de développement d'activités touristiques

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Ce dispositif permet de soutenir :
les entreprises du territoire qui investissent dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extension, de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment,
les entreprises, associations et particuliers, qui investissent dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extensions, de travaux d'aménagement ou de requalification d'un bâtiment à destination touristique.

Il fait l'objet d'une convention de délégation avec le Conseil Départemental des Vosges, qui assure l'instruction des demandes d'aide et participe au cofinancement de l'aide financière à hauteur de 80% (20% pour l'intercommunalité).
La délégation d'octroi de compétence prend fin le 31 décembre 2021. Une nouvelle convention de délégation sera proposée pour la période 2022- 2026.

- 12 dossiers d'investissements touristiques ont été soldés en 2020, pour un montant total de 290 147 € de subventions.
- 3 dossiers d'investissements immobiliers économiques ont été soldés en 2020, pour un total de 29 880 € de subventions.

COÛT / FINANCEMENT

La CCHV a versé, en 2021, sa part de cofinancement (20%) pour les dossiers soldés en 2020

Soit un montant de 64 005,40 €.

OBJECTIFS

La CCHV a conventionné, pour une durée de 2 ans, avec les services de l'Etat, les chambres consulaires, le Conseil Départemental et Pôle Emploi, dans l'objectif de soutenir les entreprises dans leurs projets de développement ou les collectivités sur la mise en œuvre de projets directement destinées aux entreprises. Chaque chambre consulaire met à disposition dans ce cadre 20 jours de travail / an dédiés au territoire sur des actions ciblées.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

La crise sanitaire a ralenti la mise en œuvre de la convention, aussi, sa durée a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022.

Actions mises en place dans le cadre de la convention de soutien à l'économie de proximité :

- Chambre d'agriculture des Vosges : accompagnement d'un groupe d'agriculteurs dans un projet de création de point de vente de produits locaux à La Bresse.
- Chambre de commerce et d'industrie des Vosges : programme d'animation et d'accompagnement à la transition numérique (notamment via Quai Alpha)
- Un programme de 21 jours (à prendre sur les 2 années de vie de la convention) axé sur la transition numérique a été proposé par Quai Alpha, structure de la CCI spécialisée sur la question des nouvelles pratiques numériques, avec l'organisation de deux temps collectifs de sensibilisation sous forme de déjeuners et d'apéritifs dinatoires et des accompagnements individuels. Il sera mis en œuvre au premier semestre 2022.

COÛT / FINANCEMENT

Montant de la convention : 10 000€ / an (sur 2 ans).

OBJECTIFS

- Accompagner l'installation et le développement d'entreprises sur le territoire
- Orienter les entreprises et porteurs de projets dans leurs démarches (demandes d'aides, recherche de locaux ou de terrains, veille et communication sur des dispositifs, visites d'entreprises …)

ACTIONS REALISÉES EN 2021

32 entreprises ont été accompagnées :

- 15 entreprises dans le cadre de recherche de financements, notamment concernant l'immobilier d'entreprises ou l'acquisition d'outils de production ;
- 10 entreprises pour la recherche de locaux ou de terrains ;
- 2 entreprises pour des demandes relatives à la création d'entreprises
- 4 demandes liées aux dispositifs COVID-19 ;
- 1 entreprise pour un accompagnement autour d'un projet lié à l'économie circulaire.
- Par ailleurs, une vingtaine de contact a visé des précisions relatives au dispositif d'aide à l'immobilier touristique.

Les demandes concernent des entreprises sur des secteurs d'activité plutôt orientés vers le commerce ou des entreprises industrielles et artisanales.

Avec l'amélioration des conditions sanitaires, le cycle de visites d'entreprises a pu reprendre.

Une visite été organisée en octobre au sein de l'entreprise Toro Transfert à Granges-Aumontzey, en présence des élus intercommunaux, municipaux et des services de la CCI.

L'entreprise est spécialisée dans l' « hydrodipping » , technique innovante qui consiste à immerger un objet dans un produit à base d'eau pour y appliquer un film hydrographique.

▶▶▶

Visite de l'entreprise Toro Transfert à Granges-Aumontzey

8 • **Aménagement du territoire :** Conseils en architecture

OBJECTIFS

- Conseiller concrètement et « à domicile » le particulier porteur de projet,
- Sensibiliser les élus locaux aux enjeux d'évolution de leur cadre de vie bâti et contribuer à la mise en œuvre des plans paysages,
- Conforter les acquis professionnels des services techniques municipaux en développant dans leur pratique quotidienne l'esprit d'analyse critique, le questionnement et l'anticipation.

COÛT / FINANCEMENT

Coût 2021 : 9690€

Subvention :

Département des Vosges : 2 000 €

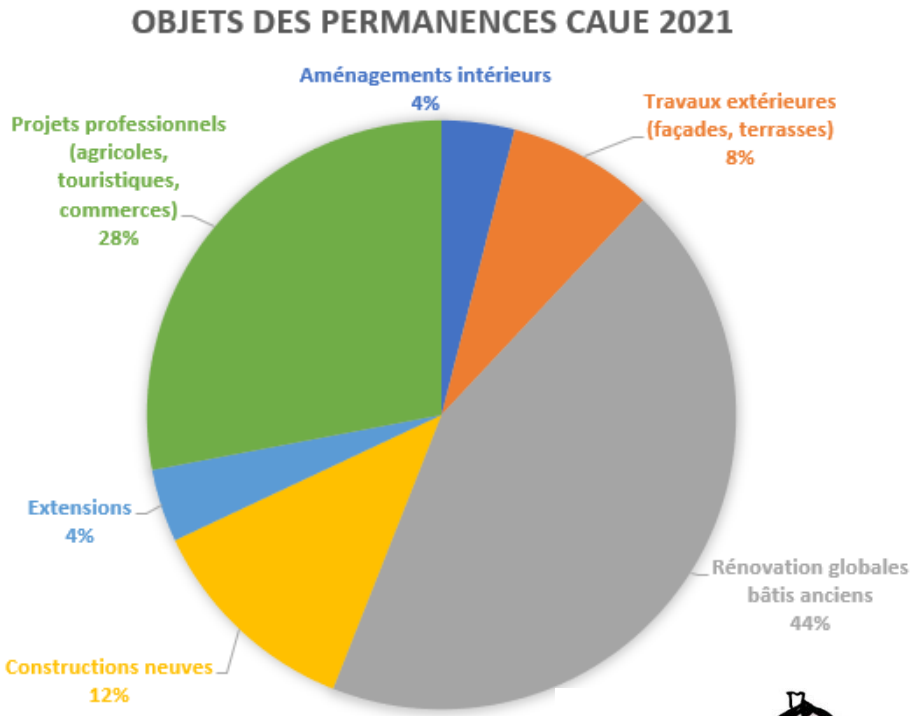

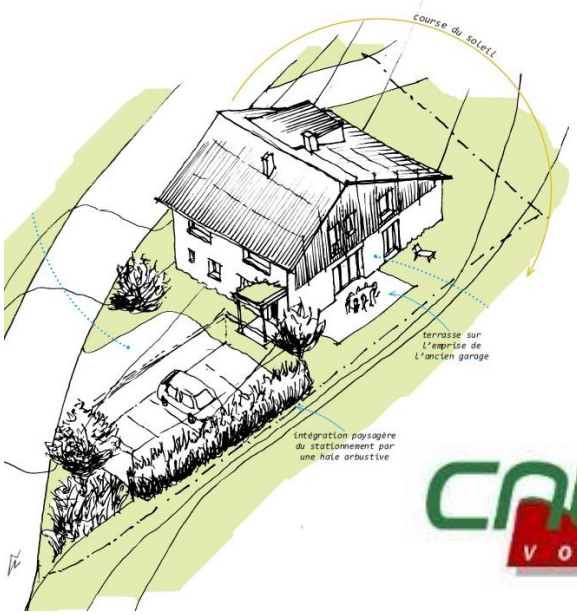

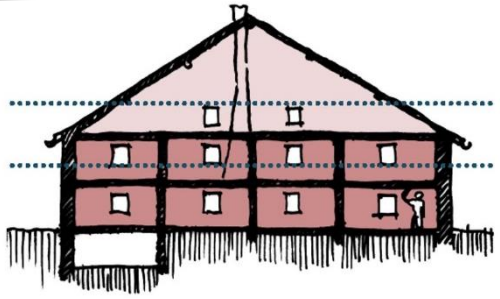

Les permanences/conseils visent à guider les porteurs de projets individuels dans le domaine de la construction, de l'aménagement ou de la rénovation par des exigences qualitatives qui contribuent à valoriser le cadre de vie collectif. Le CAUE des Vosges anime, en amont des demandes d'autorisations administratives, une démarche d'accompagnement conseil aux projets privés de construction, de réhabilitation ou d'aménagement. À l'issue de chaque rendez-vous, une note de compte rendu est transmise.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

26 permanences-conseil ont eu lieu sur le territoire :

BASSE-SUR-LE-RUPT	Rénovation d'une maison
CORNIMONT	Rénovation d'une maison en résidence principale
	Rénovation d'une ancienne ferme de famille
GERARDMER	Rénovation d'une maison peinture sous toiture et aménagement d'une façade
GERBAMONT	Rénovation d'une ferme
	Construction d'un bâtiment agricole
	Rénovation d'une maison et aménagement atelier
LA BRESSE	Réaménagement d'une maison
	Aménagement d'une maison en résidence touristique
	Construction d'une maison
LE THOLY	Rénovation d'une maison
LE SYNDICAT	Construction d'une maison
	Ravalement de façade
LE VALTIN	Rénovation d'une ancienne ferme
ROCHESSON	Extension d'un chalet touristique pour résidence principale
SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	Aménagement d'une cellule commerciale
	Aménagement d'une cellule commerciale visite complémentaire
	Aménagement d'une maison d'habitation
SAPOIS	Transformation d'une bergerie en gîte
	Rénovation d'une ancienne scierie et rénovation de la maison du sagard
TENDON	Rénovation d'une ferme
THIEFOSSE	Aménagement d'une remise
VAGNEY	Rénovation d'un ancien gîte
XONRUPT-LONGEMER	Construction d'une maison neuve
	Aménagement d'une véranda
	Rénovation d'une maison

OBJECTIFS

En lien avec l'Agence national de l'habitat (ANAH), le programme Habiter Mieux permet aux habitants du territoire d'obtenir une aide financière (sous condition de ressources du foyer), ainsi que d'un accompagnement personnalisé, pour les travaux de rénovation thermique. L'objectif est de réduire la consommation énergétique de 35 %.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

La Communauté de Communes des Hautes Vosges s'est engagée dans la mise en œuvre d'un protocole territorial « Habiter Mieux », dans le cadre d'une convention annuelle avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) sur la période 2021-2023. Une convention avec la société PROCIVIS a également été signée, permettant aux propriétaires de ne pas avancer la part des subventions, dans l'attente du versement des aides.

En 2021, la CCHV a ainsi participé au financement de 24 dossiers. La part versée par l'intercommunalité s'élève à 14 000€.

2021	Dossiers Modestes Gain énergie 35 %	Aide de la collectivité par dossier	Dossiers Très Modestes Gain énergie 35 %	Aide de la collectivité par dossier	Dossiers couplés Energie et Autonomie Modeste Gain énergie 35 %	Aide de la collectivité par dossier	Dossiers couplés Energie et Autonomie Très Modeste Gain énergie 35 %	Aide de la collectivité par dossier
Objectifs	20	300 €	51	700 €	3	300	7	700 €
Nombre de dossiers engagés	7		17		0		0	
Taux de réalisation	33 %		33 %		0 %		0 %	
Taux de réalisation	30 %							

OBJECTIFS

Les espaces agricoles font l'objet d'enjeux forts de valorisation d'une montagne vivante où l'activité agricole doit être reconnue, prise en compte, soutenue et confortée dans les grands choix d'aménagement et de développement. Dans le cadre des plans de paysage de la Communauté de Communes, un travail de réflexion important a été mené avec les agriculteurs du territoire afin de déterminer les enjeux prioritaires s'appliquant aux espaces agricoles et aux friches présentant un intérêt de reconquête. Les critères de choix d'engagement d'actions sur les espaces agricoles croisent des enjeux qui sont à la fois agricoles (activité économique du territoire), environnementaux (qualité des milieux, maintien de la biodiversité) et paysagers (entretien des espaces ouverts).

COÛT / FINANCEMENT

3 dossiers sur terrain communal
Coût total des travaux engagés par les porteurs de projet : 23 938.70 €
Subvention Conseil Départemental : 4 769.61 €

La Communauté de Communes participe par la mise en œuvre des plans paysages et du plan d'action agricole à la préservation et à la gestion des paysages qui constituent une richesse locale. Les projets de rénovation pastorale contribuent au maintien des paysages ouverts tout en redonnant un sens à l'agriculture de montagne.

Type de dossier	Attributaire	Nature de l'opération	Coût total	Subvention Conseil Départemental	Etat d'avancement
Commune	LA BRESSE	Remise en état de prairie de la Chaume du Haut Rouan GAEC du SAICHY (4 ha)	12 728,50 €	1406,55 €	Dossier écrit par la CCHV et transmis à la Mairie de La Bresse en mars 2020 – recherche de financement par la Mairie avant passage au conseil municipal
Commune	CORNIMONT	Remise en état de pâture du Pré Cuna phase 2 Corentin JEANDEL (1ha05)	8 001,50 €	2 400,45 €	Travaux en cours
Commune	GERBAMONT	Remise en état de pâture de la Butte aux Kerrieux aux Plateaux Ferme MOUGEL (1ha30)	3 208,70 €	962,61 €	Soldé en août 2021
Commune	LE VALTIN	Remise en état agricole de parcelles - Différents projets autour du village – Exploitant Yvan DIDIER			Réflexion communale et phasage par la commune, dépôt de dossier à venir
Commune	VAGNEY	Remise en état d'ancienne terrasse agricole pour pâturage intérêt paysage – Exploitant Arnaud PIERRE			Réflexion en cours
Privé	REHAUPAL	Remise en état agricole de parcelles - Pré du CHANE – Exploitant Pascale VIRY			Réflexion en cours
Commune	LA BRESSE	Rénovation d'un parc ovin - Le Pré Didier – Exploitation Ferme de Braquemont			Intervention de défrichement par les collégiens du lycée de Mirecourt en 2021

8 • **Aménagement du territoire :** Réglementation communale des boisements

OBJECTIFS

- Permettre le maintien de l'équilibre entre parcelles agricoles et forestières
- Maintenir à la disposition des exploitants agricoles des terres indispensables à leur activité (pâtures, prairies…) et d'assurer une meilleure répartition entre les espaces agricoles et forestiers.
- Protéger des espaces agricoles face aux préjudices que des boisements leurs porteraient (influence de l'ombre des arbres sur la croissance des récoltes). D'éviter également le mitage de l'espace agricole par des boisements isolés pour des raisons paysagères (maintien d'espaces ouverts) et sylvicoles (difficultés voir impossibilité de mettre en œuvre une gestion pertinente dans les micros boisements).
- Assurer la préservation des milieux naturels, la préservation de caractère remarquable des paysages, la prévention des risques naturels et l'amélioration et la qualité du cadre de vie des habitants.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

La révision de la réglementation des boisements aboutit à un zonage du territoire en plusieurs périmètres

1 • Interdit :
À l'intérieur de ce périmètre tous semis, plantations et replantations d'essences forestières sont interdits.
La durée de l'interdiction est fixée à 15 ans par la délibération de cadrage prise par le Conseil Départemental

2 • Réglementé :
Les boisements et reboisements sont autorisés, mais soumis au respect de certaines modalités définies par la réglementation. Distances minimales de retrait par rapport aux parcelles agricoles voisines (4 m), aux chemins (3 m), aux cours d'eau, aux habitations (6 m pour les reboisements et 30 m à partir d'une construction pour les nouveaux boisements). Tout projet de boisement ou de reboisement dans cette zone doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Conseil Départemental.

3 • Libre :
La vocation forestière est clairement affirmée à l'intérieur de ce périmètre. Deux obligations à minima : respect du code forestier et distance de retrait de 2 mètres minimum par rapport aux parcelles cadastrales voisines.

En 2021, se sont achevées les révisions des règlements de boisements pour Cornimont, La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte, Thiéfosse, Ventron.

COÛT / FINANCEMENT

Coût : 15 000 € • Conseil Départemental : 60 % correspondant aux coûts de publicité et d'indemnité des commissaires

Sur le territoire de la CCHV les règlements de boisements communaux ont été mis en place dans les années 60 à l'époque de l'enrésinement des vallées. Le but était de règlementer les boisements. Les enjeux de territoire ont évolués et ces règlements de boisements ne sont plus à jour.

La CCHV souhaite ainsi réviser l'ensemble des règlements de son territoire.

8 • **Aménagement du territoire :** Semaine du paysage

OBJECTIFS

La Semaine du Paysage est un évènement, organisé tous les 2 ans, qui permet de présenter aux habitants les projets qui sont en cours de réalisation, mais aussi de faire découvrir les lieux à préserver sur le territoire et ainsi sensibiliser la population à la problématique paysagère.
Cette action de type pédagogique, culturel et festif est un moyen de valoriser les actions locales, mais également de considérer les questions du paysage comme un moyen de rencontre et d'échanges.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

La Semaine du paysage s'est déroulée du 22 au 30 mai 2021, avec un programme riche et structuré autour du titre « Changement de Temps, Tant de changements ! »
Il a permis de fédérer les animations autour d'un fil conducteur, en référence à l'Homme, aux activités humaines et ses relations avec son environnement et plus précisément sur la nécessité d'agir (développement durable, transition écologique, actions environnementales innovantes, sensibilisation à l'environnement…).

Le programme d'animations a été construit autour de 4 grandes thématiques :

- Agriculture et biodiversité (31 animations)
- Bois et Forêts (13 animations)
- Paysage et environnement (38 animations et 5 expositions)
- Milieux aquatiques (8 animations)

En tout, 90 animations (dont la plupart sur inscription) et 5 expositions ont été proposées.
Plus 1 500 personnes ont répondu présentes sur la semaine.

COÛT / FINANCEMENT

Coût de l'évènement : 26 696,51€ TTC (15 860,60€ animations et expositions / 10 835,91€ frais de promotion et de communication)

FNADT Massif : 17 000€ (64%)
Conseil Départemental : 2 000€ (7%)
CCHV : 7 584,89€ (29%)

La Semaine du paysage intervient dans le cadre de la mise en œuvre du plan de paysage, document stratégique territorial, visant à anticiper les évolutions paysagères afin de préserver l'identité des territoires et d'en valoriser ses atouts.

8 • **Aménagement du territoire :** Signalétique d'Intérêt Local (SIL)

OBJECTIFS

- Augmenter l'efficacité et la lisibilité de l'affichage.
- Signaler les services et équipements d'intérêt local, pôles touristiques.
- Mettre en place une charte graphique lisible et harmonieuse sur le territoire.
- Rétablir l'équité entre les différents acteurs économiques au profit de l'économie locale.
- Marquer l'identité du territoire et améliorer la qualité des paysages.
- Préserver le confort et la sécurité de l'usager en déplacement.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Communes de Basse-sur-le-Rupt, Rochesson, Sapois, Gerbamont, Vagney, Le Syndicat, Cleurie, La Forge :
Concernant la signalétique, les aménagements ont été réalisés principalement en 2020. L'année 2021 a été consacrée à la pose de compléments (besoins supplémentaires par rapport au schéma directeur validé en 2017).
Concernant les Relais Infos Services, les maquettes, les cartographies et les listings d'activités ont été validés.
Les ensembles ont été fabriqués. La pose interviendra en 2022.

Montant (fourniture, pose et dépose) : 139 682,61€ HT
Subvention État (DSIL) : 37 192€

Communes de Liézey, Le Tholy, Champdray, Rehaupal, Le Valtin, Tendon, Granges-Aumontzey :
Une subvention, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, a été attribuée pour la réalisation des aménagements prévus dans le schéma directeur élaboré en 2019.

Compte tenu du projet de scission de la Communauté de Communes, une réflexion a été engagée, en vue de constituer en 2022 un groupement de commande entre les deux futures intercommunalités (CCHV (14) et CCGHV) pour porter les investissements.

Montant prévisionnel : 149 500€ HT
Subvention État (DSIL) : 59 800€

CODE COULEUR

Les lames blanches signalent des chemins ou lieux-dits, les lames «couleur champagne» signalent les services publics et les lames rouges les commerces et artisans éloignés des axes principaux des communes.

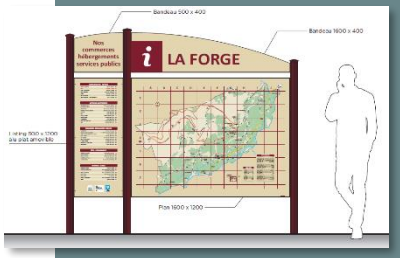

8 • **Aménagement du territoire :** Système d'Information Géographique (SIG)

OBJECTIFS

Un Système d'Information Géographique (SIG) est un outil informatique capable d'organiser et de présenter des données alphanumériques spatialement référencées. Le SIG permet d'acquérir, d'organiser, de gérer, de traiter et de restituer des données géographiques sous forme de plans et cartes (cartographie intuitive et évolutive).Il s'agit d'un système de gestion qui permet à une intercommunalité de gérer spatialement son activité et celle des communes membres : cadastre, documents d'urbanisme, différents réseaux (AEP (Adduction d'Eau Potable), Assainissement, éclairage public...), PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation), études paysagères, photos aériennes, tournées ordures ménagères...

ACTIONS REALISÉES EN 2021

- Mise à jour du cadastre 2020 sur l'ensemble des communes
- Mises à jour des réseaux des communes : AEP (Adduction à l'Eau Potable), Assainissement, Éclairage public, etc …
- Intégration du parcellaire communal par commune
- Levé du réseau AEP Le Syndicat – Secteur Pécavillers
- Intégration des règlements des boisements
- Intégration Réseau Eclairage public Cornimont
- Intégration Eclairage publique et de la couche forestière de Ventron
- Intégration Réseau de chaleur de Rochesson

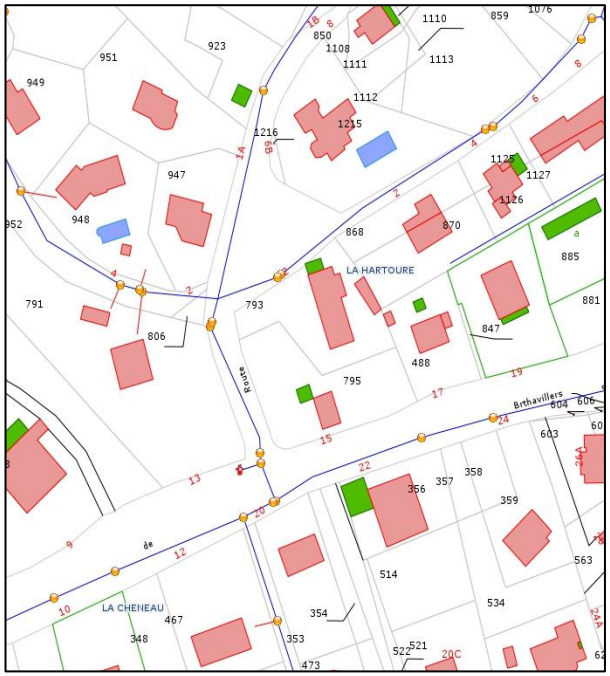

Réseau d'adduction à l'eau potable
Commune de Le Syndicat

COÛT / FINANCEMENT

Maintenance des outils SIG (Geoconcept, Intragéo, GPS) : 10 800 € HT.

OBJECTIFS

Un Plan de paysage est un document qui facilite la prise en compte de la démarche paysagère dans les actions locales d'une collectivité grâce à une meilleure connaissance du territoire et des outils opérationnels dédiés.

Il s'agit notamment de :

- Permettre une veille des dynamiques paysagères en identifiant les risques et les menaces qui pèsent sur celui-ci,
- Identifier la valeur patrimoniale de certains paysages qu'il convient de préserver afin de maintenir et valoriser l'identité locale d'un territoire,
- Déterminer des actions spécifiques qui permettent une évolution réfléchie, et non subie, en les articulant avec les évolutions sociales, économiques et environnementales observées localement.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

La CCHV a engagé, en 2019, la réalisation de son plan de paysage. Le territoire des Hautes Vosges y est vu, dans sa globalité, avec un regard nouveau portant sur son paysage, ses ressources et son climat. Cette démarche, innovante, vise un développement local durable parce que soutenable et souhaité.
Le changement climatique est au cœur de la réflexion, puisqu'il invite chacun à revoir ses pratiques et la perception de son cadre de vie, qu'il s'agisse d'économie industrielle, d'économie touristique, d'économie sylvicole et agricole, de qualité de vie et de santé, d'environnement, de biodiversité ou de mobilités. La CCHV est accompagnée par un groupement de trois agences aux compétences variées : Folléa-Gautier (paysage et urbanisme), AIR COOP (transition énergétique et adaptation au changement climatique) et Ceresco alimentation (agriculture et sylviculture).

Le diagnostic territorial, mettant en relation le climat, le paysage, les ressources locales et les besoins énergétiques, a été réalisé durant l'année 2020.

Les enjeux et objectifs de qualité paysagère pour un paysage sobre, décarboné et résilient face au changement climatique sont désormais posés. Le programme fixant les modalités de mise en œuvre des actions a été concrétisé en 2021.

COÛT / FINANCEMENT

Élaboration du plan de paysage : 137 400€ HT

État (Appel à projet Plan de paysage) : 30 000€
Conseil Départemental : 39 000€
Parc naturel régional des Ballons des Vosges (crédits Région Grand Est) : 32 000€
CCHV : 36 400€

Le Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique s'articule autour de 19 actions regroupées en 6 volets :

Pour un urbanisme recentré

• Pour une agriculture au cœur des politiques publiques

• Vers l'extension et la prolongation des expériences touristiques et de découverte

• Vers la mise en avant des espaces naturels et de la forêt comme ressources locales privilégiées

• Pour des énergies renouvelables au cœur de la vie quotidienne

• Pour une task force de conseil et de dialogue

La CCHV et le dérèglement climatique : Schématisation des enjeux

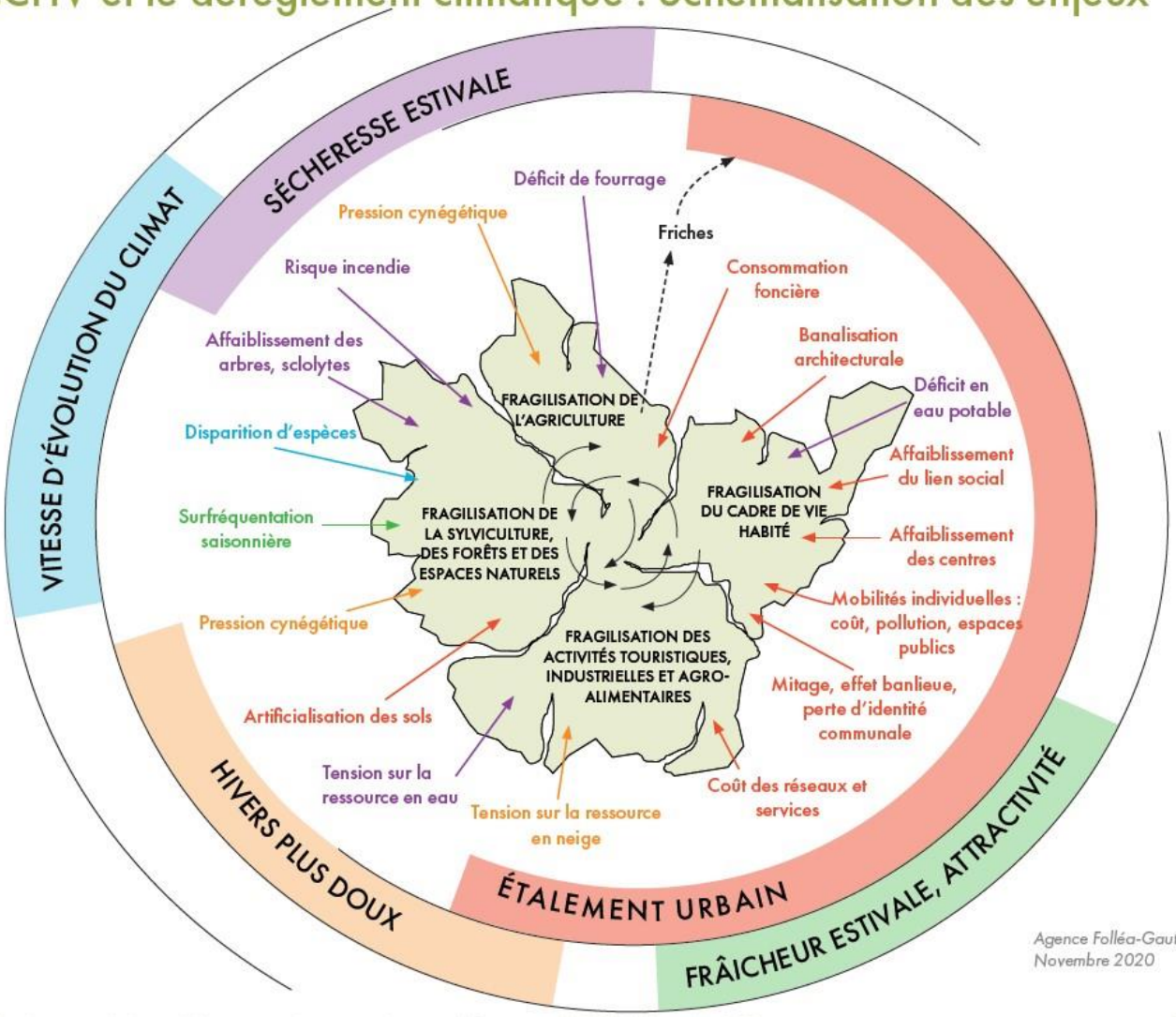

Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes
Novembre 2020

8 • **Aménagement du territoire :** Valorisation du Massif du Fossard

OBJECTIFS

Le massif forestier du Fossard est un grand site naturel et forestier fréquenté (10 000 ha), avec une richesse paysagère, patrimoniale et historique importante et des enjeux de biodiversités remarquables.
Dans le cadre d'une convention de coopération (, la Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV), la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales (CCPVM) et l'Office National des Forêts (ONF) travaillent collectivement autour d'un projet global de valorisation, s'articulant autour de huit sites d'intérêt patrimonial : site du St Mont, sentier de St Arnould et de la Pierre Kerlinquin, site Ste Sabine, site des Roches du Thin, site du Hêtre de la Vierge, site des Cuveaux, site des Cascades (Petite et Grande), site de la fontaine de St Augustin.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

En 2021, les Communautés de Communes et l'ONF ont réalisé un travail, qui a permis de :

- définir 4 entrées sur le Massif (aire de stationnement, panneau d'accueil),
- identifier plusieurs boucles pédestres au départ de chaque entrée,
- recenser des informations patrimoniales, historiques et légendaires,
- identifier les obligations réglementaires liées aux sites classés ou inscrits (sommet du St Mont, Tête des Cuveaux, site de la petite et de la grande cascade de Tendon) et les attentes des services de l'État en vue de préserver l'esprit des lieux,
- évaluer le nombre et l'emplacement des stationnements, panneaux et mobilier d'accueil.

Un prestataire (Biotope Communication) a été recruté, au mois de juillet 2021, afin de concevoir un plan d'interprétation qui,

- valorise les différents sites identifiés, crée du lien, dans le respect de l'esprit des lieux,
- s'appuie sur les richesses et particularités environnementales, paysagères, géologiques, historiques et légendaires,
- informe et sensibilise les publics / crée une relation avec les visiteurs en sollicitant leur participation et leurs sens,
- se décline en 4 parcours thématiques.
- Pour chacun des 4 parcours thématiques, des mobiliers d'interprétation et des supports de découverte ont été réfléchis.

Un dossier de demande de subvention a été déposé, pour le financement de la phase opérationnelle à venir, au titre du dispositif FEADER relance « Soutien aux services en milieu rural » (dispositif géré par la Région Grand Est).

Au niveau départemental, le projet s'inscrit dans la volonté de diversifier l'offre nature, tout en se rapprochant de la notion « slow tourisme » et s'inscrit dans le Schéma Départemental du Tourisme 2018-2022.

Au niveau de la CCHV, le projet s'inscrit :
• dans le cadre du Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique, notamment :
- Gérer la fréquentation des zones de quiétude et de leurs interfaces
- Identifier et valoriser la richesse des patrimoines locaux, supports d'un tourisme plus doux, autour d'un récit sur les ressources
• dans le Schéma de développement économique et touristique dont l'une des priorités est donnée à la valorisation d'un tourisme 4 saisons, mais également aussi à une meilleure répartition des flux touristiques en cherchant des opportunités sur d'autres sites que les crêtes ou les stations hivernales que peuvent être Gérardmer et La Bresse.

COÛT / FINANCEMENT

Phase 1 - Conception de parcours d'interprétation
Coût : 54 920€ HT
Subvention LEADER : 30 000€ (55%)
CCPVM : 12 460€ (22,5%) / CCHV : 12 460€ (22,5%)

COÛT / FINANCEMENT

Phase 2 – Travaux d'aménagement, fabrication et pose des mobiliers
Coût estimatif : 360 000€ HT
Subvention sollicitée FEADER relance : 252 000€ (70%)
CCPVM : 65 675€ (15%) / CCHV : 65 675€ (15%)

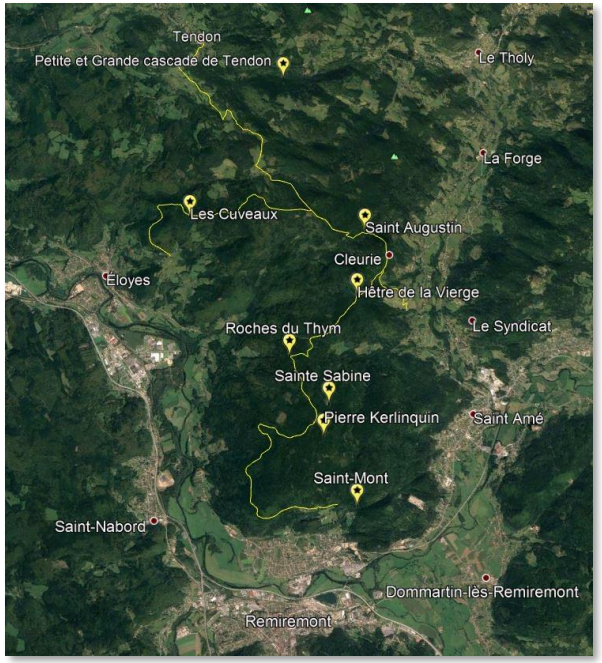

OBJECTIFS

Connaître en temps réel toutes les mutations effectuées à titre onéreux qui sont soumises au droit de préemption SAFER

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Le dispositif de veille foncière SAFER (2018 - 2022) a été mis en place par la CCHV au titre de la politique foncière, dans le cadre du Plan de Paysage.

Démarche :

- La SAFER transmet les informations concernant les ventes dans un délai de 8 jours (désignations cadastrales, surfaces, présence ou non de bâtiment, prix, lieux de l'acquéreur).
- Ces informations sont relayées aux communes concernées qui pourront le cas échéant demander à la SAFER d'étudier la possibilité de préempter les terrains (pour des raisons agricoles, paysagères, environnementales…).
- Chaque commune dispose d'un système d'alerte et de code pour accéder à la plateforme vigifoncier

Chiffres pour l'année 2021

- 330 actes de vente
- 1 350 parcelles concernées pour 340 ha et 24 500 000 €

Localisation des parcelles concernées pour 2021

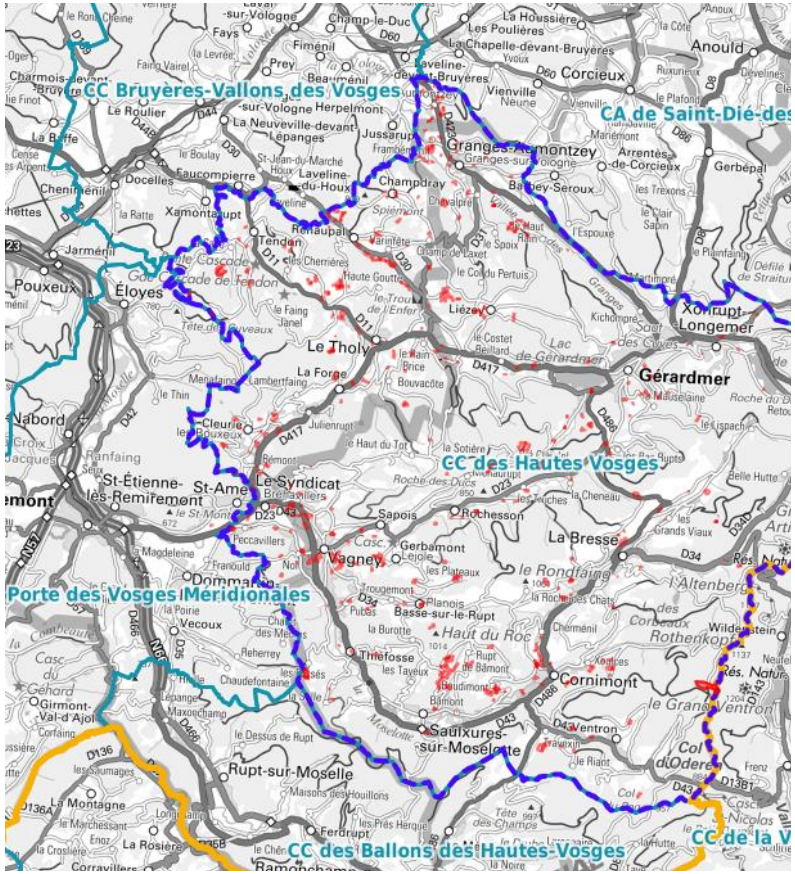

COÛT / FINANCEMENT

Coût annuel : 3 960 €

8 • **Aménagement du territoire :** Friches industrielles

OBJECTIFS

- Gérer et requalifier les friches industrielles
- Optimiser l'espace
- Préserver le patrimoine bâti et paysager
- Recréer des espaces, en centre bourg, d'activités économiques, touristiques, agricoles, de logement, de services…

Rochesson (friche GAT)

La commune de Rochesson a fait l'acquisition en 2018 d'une ancienne friche industrielle en centre bourg, à proximité du village et du Bouchot.
En lien avec les partenaires mobilisés (CAUE des Vosges et Parc naturel régional des Ballons des Vosges), la CCHV accompagne la commune dans sa démarche.
Afin d'engager la requalification sur site, d'identifier les risques et enjeux à considérer, le dispositif d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) « résorption des friches et verrues paysagères » de la Région Grand Est à été sollicité.
Le bureau d'études EODD a travaillé d'avril à juillet 2021 sur la réalisation d'un diagnostic préalable, l'étude du potentiel de reconversion et la définition d'un scénario de projet de reconversion.

Ce dernier s'articule autour d'une zone d'activités mixte ouverte au public « Agriculture, artisanat, culture, tourisme vert et bleu ». Le projet tient notamment compte du potentiel de reconversion du site, des dynamiques locales et des besoins de la commune.

Ce travail a également conduit à identifier plusieurs études complémentaires qu'il conviendra de mener : études de qualité des sols (pollution, agronomique), écologiques, diagnostics techniques des bâtiments, étude de faisabilité. L'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) et la Région Grand Est ont été sollicités pour identifier les possibilités de partenariats financiers, en vue de la conduite de ces études complémentaires.

En parallèle, un cycle de visites de sites a été programmé pour alimenter la réflexion autour du projet. La première journée de visite a eu lieu le 30 novembre 2021, avec la visite des « Jardins en terrasse » à Plombières-les-Bains et de l'ancienne fromagerie de la Cense à Xertigny.

Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du schéma intercommunal de développement économique et touristique sont venus enrichir les ressources des bureaux d'études pour définir les scénarii de requalification.

L'objectif étant d'avoir une cohérence entre les projets de requalification et les besoins du territoire d'une part, et une cohérence géographique d'autre part.

9 • **Environnement :** Étude de gouvernance GEMAPI

OBJECTIFS

Aborder de manière conjointe la mise en œuvre de la compétence relative à la prévention des inondations et à la gestion des milieux aquatiques (gestion des ouvrages de protection contre les inondations, gestion de l'écoulement des eaux, gestion des zones d'expansion des crues, gestion de la végétation dans les cours d'eaux).

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Une étude de gouvernance de la compétence GEMAPI a été initiée en 2018 par les EPCI à l'échelle du bassin versant Moselle amont. L'étude s'est décomposée en 4 phases : définition de la GeMAPI, état des lieux et diagnostic territorial, propositions de scenarii, accompagnement. À partir d'un état des lieux et d'un diagnostic complet du fonctionnement des structures de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des inondations à l'échelle du bassin versant du cours d'eau, l'objectif était de définir un projet d'organisation territoriale adaptée à la compétence GEMAPI (bilan et scénarios organisationnels avec analyse technique, juridique, financière…).

Le scénario retenu porte sur la création d'un syndicat mixte couvrant l'ensemble du bassin de la Moselle Amont des Vosges. En 2021, le comité de pilotage de la démarche a travaillé sur le projet de statuts du futur syndicat, sa gouvernance, son principe de fonctionnement et de financement, en vue d'une création au 1er février 2022.
Dès lors, le « Syndicat Mixte Moselle Amont » sera en charge de la mise en œuvre de l'ensemble des opérations relevant de la compétence GEMAPI (hors gestion, entretien et animation des lacs, étangs, plans d'eau et réservoirs, qui ne sont pas des ouvrages de protection contre les inondations).

Futurs EPCI membres : Communauté d'Agglomération d'Epinal, Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, Communauté de Communes des Hautes Vosges, Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges, Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges, Communauté de Communes Ballons des Hautes Vosges, Communauté de Communes Porte des Vosges Méridionales.

Il ressort de cette concertation la volonté de faire évoluer le modèle et la façon dont sont mis en œuvre les programmes de restauration des cours d'eau. Développer un service d'ingénierie en régie et renforcer le lien avec le développement local sont des pistes à étudier pour l'avenir.

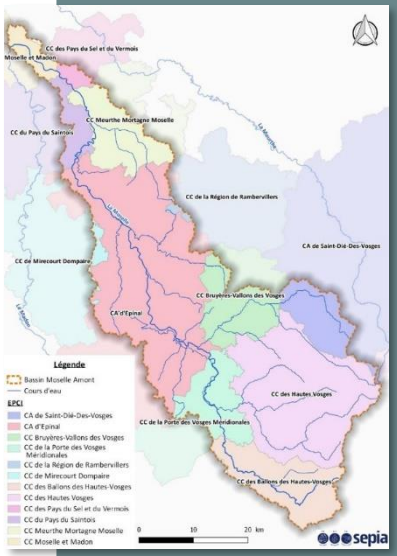

COÛT / FINANCEMENT

Coût de l'étude : 67 050€ HT
Subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse : 80%
Restant pour le territoire : 20% (pris en charge selon la clé de réparation ci-après)

CA ÉPINAL	45,30%
CC HAUTES VOSGES	22,98%
CC BALLONS DES HAUTES VOSGES	9,48%
CC BRUYERES VALLONS DES VOSGES	7,87%
CC PORTE DES VOSGES MERIDIONNALES	9,94%
CA SAINT DIE DES VOSGES	4,43%

OBJECTIFS

L'objectif des programmes de restauration de cours d'eau est l'amélioration de la qualité de l'eau par la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau : améliorer l'aspect hydraulique (écoulement, lutte contre l'érosion des berges, restauration d'ouvrage…) et restaurer leurs aspects biologiques (traitement de la végétation, lutte contre les espèces invasives…).

Quatre programmes globaux sont portés par la Communauté de Communes :

- Haute Moselotte et affluents
- Moselotte et affluents
- Cleurie et affluents
- Vologne et affluents (dans le cadre d'un groupement de commandes)

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Haute Moselotte et affluents

Afin de prendre en compte les différents enjeux du secteur, plusieurs études complémentaires ont été engagées :

- Modélisation hydraulique (enjeu inondation)
- Dévoiement de réseaux avec inspection vidéo de canalisation (enjeux eau potable et assainissement).

Les résultats seront connus en 2022. Ceux-ci permettront de modifier si besoin et valider les différents aménagements proposés dans le programme global, avant d'engager la phase travaux.

COÛT / FINANCEMENT

Etudes de modélisation hydraulique et de dévoiement de réseaux : 25 550€ HT

Etude d'inspection vidéo de canalisation : 1 500€ HT

Subventions : Agence de l'Eau Rhin Meuse, à hauteur de 80%

Le Naufaing, dans sa traversée de la Place de la Libération à Vagney

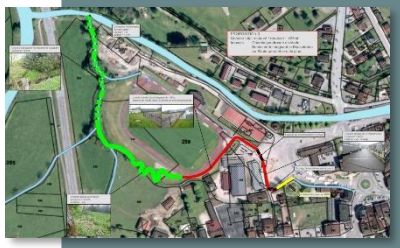

Les investigations menées lors de la phase d'avant-projet (APD) du programme ont fait apparaître des difficultés techniques et financières pour la réalisation du projet, ainsi qu'une plus-value relative sur le volet hydraulique (tracé devant la médiathèque non naturel, création d'angles droits, conservation de l'ouvrage sous la médiathèque).

Le Comité de Pilotage a mis fin au programme. L'étude ne va pas être suivie de travaux.

Le marché de maîtrise d'œuvre (Sinbio) a été résilié à l'été 2021.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Moselotte et affluents

L'année 2021 a été marquée par l'achèvement de la dernière tranche de travaux :

- Travaux d'accompagnement aux pratiques agricoles « mesures connexes » (Bouchot, Ru de Lémont et Basse/le-Rupt)
- Système d'alimentation en eau des abreuvoirs sur des parcelles riveraines du Bouchot
- Zone de rejet végétalisée , plantations en bordure des ruisseaux, mise en défens des berges… (Ménaurupt, Goutte Mathias, Bouchot, Ru de Lémont, Basse-sur-le-Rupt et Goutte Jossonfaing)
- Plantations

COÛT / FINANCEMENT

Coût : 140 000€ HT

Subventions : 60% Agence de l'Eau Rhin Meuse / 20% Conseil Départemental des Vosges

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Cleurie et affluents

Afin de relancer la dynamique du programme, le comité de pilotage s'est réuni début 2021, avec l'ensemble des acteurs.
A l'issue, les différents propriétaires concernés par des aménagements ont été rencontrés, des modifications ont été apportées en conséquence au programme.
Dans un souci de prise en compte l'ensemble des enjeux, des études complémentaires faune/flore seront à mener en 2022 dans le but de définir les sites abritent des espèces protégées ainsi que des études topographiques afin de réaliser des plans techniques précis de chaque aménagement. Les résultats permettront de valider l'avant-projet définitif, avant d'engager la phase travaux.

Programme Vologne et affluents

Le programme est porté par la Communauté de Communes Bruyères Vallons des Vosges, dans le cadre d'un groupement de commandes. Il n'y a pas eu de travaux menés en 2021.
Les travaux restant à réaliser concernent des aménagements agricoles sur le ruisseau du Barba, une diversification des écoulements sur la Jamagne et des aménagements de certains ouvrages sur le bassin de la Vologne.

Également, le suivi hydromorphologique et biologique, mis en œuvre sur la Moselotte par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre du réseau national des sites de démonstration, a été poursuivi. Des pêches électriques ont été organisées fin septembre.

9 • **Environnement :** Parcours de pêche

OBJECTIFS

- Assurer la gestion et l'entretien du parcours de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Valoriser le site.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

12 locations :

- 09 février (Assemblée Générale AAPPMA)
- 07 mars (vente de cartes AAPPMA)
- 07 et 08 mars (location des grilles d'exposition)
- 22 mai (animation semaine du paysage)
- 03 juin (location à un particulier)
- 18 juillet (location à un particulier)
- 14 août (location à un particulier)
- 29 août (location à un particulier)
- 09 au 12 Septembre 2021 (relais-étape - location lors de l'Infernal Trail)
- 12 septembre (location des grilles d'exposition)
- 24 septembre (location à l'AAPPMA)
- 21 novembre (Assemblée Générale AAPPMA)

L'entretien du site est réalisé par les éco-cantonniers. Plusieurs travaux de réparation ont eu lieu suite à des dégradations au cours de l'été 2021. L'avant-projet du programme Cleurie intégrera les travaux de réhabilitation du sentier suite aux dommages engendrés par les crues et la proposera la création de mares pédagogiques.

9 • **Environnement :** Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

OBJECTIFS

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de l'air.
- Réduire les consommations d'énergies (notamment fossiles),
- Améliorer la qualité de l'air en diminuant les émissions de polluants atmosphériques
- Réduire les impacts sur les milieux naturels et la biodiversité.
- Mener une politique de développement viable et vivable pour tous face au changement climatique.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document de planification territoriale qui définit les orientations du territoire pour lutter et s'adapter au changement climatique, dans le respect des équilibres socio-économiques. La Communauté de Communes se positionne comme coordonnatrice de la transition écologique et énergétique sur son territoire. Le PCAET fait état de 4 documents cadres : un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et une évaluation environnementale stratégique.

En 2021, la stratégie territoriale (qui définit les orientations stratégiques à suivre et les objectifs opérationnels à atteindre) et le plan d'actions opérationnel ont été co-construit avec les partenaires du territoire. Le PCAET a été approuvé en décembre.

La stratégie territoriale est structurée autour de 11 axes stratégiques au travers desquels des objectifs territoriaux ont été définis : réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la consommations énergétique, augmentation de la production d'énergies renouvelables, maintien/augmentation de la séquestration carbone et réduction des émissions de polluants atmosphériques.
Le plan d'actions est décliné en 35 fiches actions opérationnelle (projets à mener, partenaires, moyens financiers et humains à mobiliser). Le programme s'étend sur 6 ans avec une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale.

COÛT / FINANCEMENT

Coût du PCAET : 42 042,24 € H.T

Autofinancement	Etat	Conseil Départemental des Vosges
18 772,24 €	12 613,00 €	10 657 €

Des réflexions ont été menées :

• Pour le développement d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique pour les ménages et copropriétaires.

• Pour l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié permettant d'organiser les mobilités sur le territoire

OBJECTIFS

- Favoriser l'accès de tous à la culture.
- Affirmer la culture comme levier de développement, de cohésion sociale, d'identité et comme espace d'échanges, de création, d'éducation et d'innovation.
- Compléter l'éventail des domaines artistiques présents sur le territoire par une action nouvelle dans un art sous représenté, organiser la diffusion de spectacles, toucher le plus grand nombre d'habitants.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

En 2021, la Communauté de Communes avait fait le choix de proposer une résidence de création partagée sur son territoire, dans le cadre du CTEAC.

La compagnie IPAC a ainsi pu travailler avec 8 classes du territoire, sur le thème du Plan Paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique. Les enfants ont ainsi pu participer à l'élaboration d'un film, et de plusieurs représentations qui ont eu lieu sur le territoire, et dont le titre était « Après le Déluge ».
Les enfants ont ainsi eu l'opportunité de donner leur vision de leur territoire aujourd'hui, et ce qu'ils souhaitent en faire dans les années à venir.

Une expérience très riche pour tous, débutée en janvier 2021, achevée au mois d'octobre 2021, et qui a permis à tous de découvrir différents aspects du monde culturel, et de se produire en public.

COÛT / FINANCEMENT

- Heures artistes financés par la DRAC soit 12 000€ ;
- Aide du Conseil Départemental des Vosges au titre de l'EAC : 8 000€ ;
- Aide du Conseil Départemental des Vosges au titre de la création artistique : 10 000€
- Aide Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : 2 000€
- Aide de la DRAC au titre de l'Eté culturel : 10 000€

Coût global du projet : 97 000 €

OBJECTIFS

Le cinéma l'entr'actes est un équipement de loisirs financé par la CCHV, et géré par l'association Vagney-Loisirs, en partenariat avec un projectionniste mis à disposition par la collectivité. L'association reverse 90% des bénéfices à la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

COÛT / FINANCEMENT

Dépenses de fonctionnement : 51 288.11 €
Recettes de fonctionnement : 5 264.99 €
Dépenses d'investissement : 27 008,42 €
Recettes d'investissement : 0€ (les subventions liées au projet de réhabilitation seront perçues en 2023).

ACTIONS REALISÉES EN 2021

En 2021, 4112 entrées ont été enregistrées (3 638 en 2020), réparties de la manière suivante :
- 2 832 entrées publiques ;
- 1 280 entrées scolaires.

88 films tout publics ont été programmés, pour un total de 132 séances. 11 séances ont été dédiées aux scolaires.

44 séances virtuelles ont également été organisées durant la fermeture du cinéma avec 56 spectateurs en ligne (1 spectateur = 1 connexion car il pouvait y avoir plusieurs membres d'une même famille derrière l'écran).

En raison de la crise sanitaire, le fonctionnement du cinéma a été perturbé sur l'année 2021. De plus, la fréquentation du public a eu beaucoup de mal a redémarré, lié notamment à la concurrence des plateformes qui se sont installées durant les différents confinements.

En termes de projet de restructuration du cinéma, un bureau d'études (MP Conseil) pour la rédaction d'un programme de réhabilitation a été recruté. La rédaction du programme a été terminé au mois d'octobre 2021, et a permis le lancement du recrutement du maître d'œuvre pour la réhabilitation complète du cinéma. C'est le bureau d'études Haha Architecture qui a été retenu fin 2021 pour assurer la maitrise d'œuvre lié au projet de réhabilitation du cinéma.

Par ailleurs, une partie de l'année 2021 a également été consacré à diverses réunions afin d'intégrer à la nouvelle Communauté de Communes des Hautes Vosges (14 communes), le cinéma Grand Ecran à La Bresse au 1er janvier 2022. Des rencontres ont notamment eu lieu avec la MLC de La Bresse, gestionnaire de l'activité « cinéma » à la salle Grand Ecran à La Bresse afin de discuter des conventions de partenariats à mettre en œuvre à compter du 1er janvier 2022, et d'assurer le transfert du bâtiment à l'intercommunalité.

OBJECTIFS

La médiathèque est un établissement intercommunal, qui a ouvert ses portes en septembre 2013. Structure publique, l'accès y est libre et gratuit (visite et consultation sur place de documents). Elle accueille les adultes, les enfants et les jeunes dans des espaces dédiés, ainsi que les groupes scolaires et les personnes en séjour touristique.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

En chiffres, la médiathèque intercommunale à Vagney en 2021, c'est :

- 2540 acquisitions (tous supports confondus)
- 2076 usagers actifs
- 48 858 prêts (tous supports confondus)
- 257 nouvelles inscriptions
- 78 animations
- 30 accueils de classes (maternelles et primaires)
- 6 rencontres de collégiens
- 7 accueils de résidents d'Ehpads
- 171 450 consultations du site internet de la médiathèque
- 1700 visites de la page Facebook
- 249 visites du compte Instagram (repris en août 2021)
- 250 utilisateurs actifs de la mallette numérique
- 51 nouveaux inscrits à la mallette numérique

L'année 2021 a également été consacré au travail pour l'intégration des médiathèques du futur territoire de la CC Hautes Vosges (14 communes) avec des réunions de travail qui ont eu lieu dès le mois de mai 2021, pour intégrer les médiathèques de Saulxures/Moselotte, Cornimont et La Bresse à l'intercommunalité au 1er janvier 2022. Des ateliers ont notamment eu lieu fin mai 2021, regroupant élus, agents et bénévoles afin de co-construire le projet de fonctionnement des médiathèques.

COÛT / FINANCEMENT

Dépenses de fonctionnement : 207 329,67 €

Recettes de fonctionnement : 36 648.24 €

Dépenses d'investissement : 87 813.16 €

Recettes d'investissement : 12 477.52 €

OBJECTIFS

Optimisation de l'équipement, augmentation des fréquentations (publique et scolaire), poursuite et développement des activités aquatiques phares, chercher à réduire au mieux les coûts de fonctionnement tout en assurant le maintien de la qualité des prestations aux usagers.

COÛT / FINANCEMENT

Dépenses de fonctionnement : 428 753.20 €.
Recettes de fonctionnement : 80 315.88 €.

Dépenses d'investissement : 9 103.62 €.
Recettes d'investissement : 254.67 €.

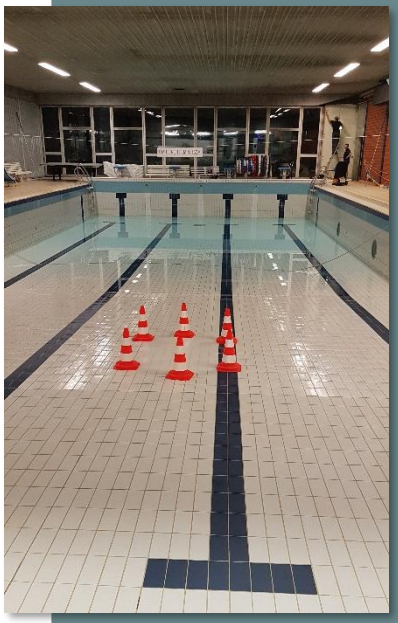

ACTIONS REALISÉES EN 2021

En raison de la crise sanitaire, la piscine intercommunale à Vagney n'a pas pu fonctionner normalement durant toute l'année, et des adaptations ont été nécessaires en fonction des annonces gouvernementales.

Le service a été fermé au mois de janvier et février 2021 : ce temps a été mis profit afin de faire quelques travaux au sein du bâtiment par les agents.

Du mois de mars à mai 2021 : la piscine à ouvert uniquement aux personnes atteintes d'affection de longue durée (ALD) et aux entrainements professionnels et sportifs, aux groupes autorisés (Gendarmerie et IME), sur inscription préalable et avec un protocole sanitaire strict. De mai à début juillet : réouverture au public avec une jauge. De Juillet à octobre, le service à fonctionné sans jauge, mais avec un protocole sanitaire qui reste en place. Les cours sont restés en place sur juillet et août en 2021, afin de compenser le manque d'activité du début d'année 2021. De novembre à décembre 2021, l'introduction du pass sanitaire à restreint l'accès à la piscine.

La fréquentation sur l'ensemble de l'année 2021 reste donc semblable à l'année 2020 :

L'année 2021 a également été consacré à un travail sur l'intégration de la piscine à La Bresse, au sein de la nouvelle Communauté de Communes des Hautes Vosges (14 communes) au 1er janvier 2022. Des réunions de travail et des ateliers regroupant élus et agents ont eu lieu à partir du mois de juin 2021 afin de travailler au projet de fonctionnement du service « Piscines » sur l'ensemble du nouveau territoire.

	2019	2020	2021
PUBLIC	26966	11725	12010
AQUAGYM	5725	2235	2688
AQUABIKE	1391	691	762
AQUATRAIN	1711	571	745
SAUNA	868	215	223
SPA	1112	162	184
SCOLAIRES	7641	3517	3763
TOTAL	44964	19116	20375

OBJECTIFS

Partenariat sur le long terme avec les grands évènements et compagnie du territoire, soutien au monde culturel territorial, promotion du territoire et des évènements.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Des conventions de partenariats ont été signées en 2021 avec le festival du film fantastique à Gérardmer, le festival de Sculpture à La Bresse et le festival « Un soir d'été en la chapelle » à Gerbamont, afin d'apporter à ses évènements, une aide technique et financière.

La Communauté de Communes des Hautes Vosges a également renouvelé son partenariat avec le Plateau Ivre par une convention d'une durée de 3 ans, sur la période 2019-2021.

Durant la période de cette nouvelle convention, le Plateau Ivre entend agir dans le territoire de la Communauté de Commune des Hautes-Vosges en contribuant à la démocratisation de l'accès à l'art et à la culture en lien avec les structures culturelles du territoire, en rassemblant des artistes soucieux à la fois d'évoluer dans leur parcours de création, mais aussi de pouvoir proposer aux citoyens un aperçu de la création contemporaine en matière de spectacles vivants, de la marionnette et du théâtre d'objet, de s'inscrire véritablement comme acteur au long cours de ce territoire, et enfin de rapprocher, par différents moyens, les œuvres des habitants.

COÛT / FINANCEMENT

10 000€ pour le festival du film fantastique à Gérardmer et le festival de sculpture à La Bresse.

4 300€ pour le festival « Un soir d'été en la chapelle ».

8 500€ pour le festival de Sculpture à La Bresse.

20 000€ pour la compagnie Le Plateau Ivre.

OBJECTIFS

- Encourager l'animation du territoire.
- Soutenir le tissu associatif.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Examen et instruction de 14 demandes de subvention :

- 6 demandes refusées : demandes concernant le fonctionnement et non un projet, dossiers non conformes, projets réservés aux adhérents de l'association, projets d'intérêt non communautaire…
- 8 demandes acceptées dans les domaines du sport, de la culture, du social et de l'environnement, intégrant une dimension pédagogique, sociale et écologique dans leur projet.

En raison de la crise sanitaire, certaines manifestations ont été annulées. Sur les 8 demandes de subventions acceptées, 2 dossiers n'ont pas été soldés car les manifestations ont été annulées.

COÛT / FINANCEMENT

Subventions versées aux associations : 5 492.48 €

OBJECTIFS

Pass intercommunal permettant l'accès aux structures communales de Gérardmer (médiathèque, complexe sportif, domaine de ski de fond…) à tarif préférentiels pour les habitants ainsi que pour les domaines de ski de fonds de Le Valtin et Xonrupt-Longemer.

Visuel Pass' Sports et Loisirs ►

COÛT / FINANCEMENT

6 € par habitant pour l'accès aux équipements de la Ville de Gérardmer.

0,15 € par habitant pour l'accès au domaine de ski de fond de Le Valtin.

0,01 € par habitant pour l'accès au domaine de ski de fond de Xonrupt-Longemer.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

L'accès au Pass reste possible uniquement pour les habitants de l'ex-CCGMV.
La commission Sports, Loisirs, Culture a proposé de reconduire pour l'année 2021, le Pass tel que proposé sur la partie ex CCGMV uniquement.

Rappel du principe :

Les habitants de l'ex-CCGMV bénéficient, sur présentation du pass, d'une réduction de 20% sur le tarif normal pour l'accès aux équipements sportifs et culturels suivants :

- Ville de Gérardmer : Médiathèque, Ludothèque, Complexe sportif (sauf bowling) et Union nautique ;
- Ville de Gérardmer, Xonrupt-Longemer et Le Valtin : Domaine de ski nordique.

Une réduction de 50% est également accordée aux scolaires dans le cadre des sorties organisées par les écoles des communes-membres de l'ex CCGMV.

Reprise du LAPE au mois de mars après 1 an de fermeture

OBJECTIFS

- Soutien à la parentalité,
- Développement de l'écoute et des attentions mutuelles,
- Favoriser les échanges et la socialisation,
- Accompagnement précoce de la parentalité et valorisation des compétences de chacun.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

2 permanences à La Bresse et Cornimont :

- 2ème et 4ème mercredi de chaque mois de 8h45 à 11h30 à La Bresse
- 1er et 3ème vendredi de chaque mois de 13h30 à 16h30 à Cornimont
- 2 accueillantes par séance.

23 séances ont été organisées cette année, 8 à La Bresse et 15 à Cornimont.
Avec une vingtaine de familles mobilisées (25 enfants et 27 adultes).

La page facebook continue à vivre, elle est très appréciée des usagers.

COÛT / FINANCEMENT

• Dépenses de fonctionnement : 17 149.34 €
• Recettes de fonctionnement : 2 294.45 €

Le RAM est devenu Relais Petite Enfance (RPE) en juillet 2021

OBJECTIFS

- Informer, rencontrer, échanger avec les parents, les assistants maternels et les professionnels de la petite enfance.
- Améliorer qualitativement l'accueil au domicile des assistants maternels

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Nombre de contacts famille : 893
Nombre de contacts AM : 928
Nombre d'enfants : 134
Nombre d'ateliers d'éveil, animations proposées aux enfants : 125
Nombre d'événements ponctuels (fêtes, sorties…) : 12
Nombre de réunion AM en soirée : 15

Page Facebook
Conférence : Les risques domestiques
Formation AM : « Un mot, un signe »
Fête de l'été : « Mini ferme des Plumes aux pattes »
Fête de Noël : « Les comptines de Capucine »

COÛT / FINANCEMENT

• Dépenses de fonctionnement : 148 871.15 €
• Recettes de fonctionnement : 54 916.70 € (en attente de régularisation de la subvention CAF)

OBJECTIFS

Livraison de repas à domicile pour les personnes de plus de 70 ans, ou de moins de 70 ans sur présentation d'un certificat médical.

3 tournées sur les secteurs de :

- Gérardmer centre-ville,
- Xonrupt-Longemer avec Le Valtin et les écarts de Gérardmer,
- Granges-Aumontzey avec Rehaupal, Liezey, Champdray, Le Tholy, Tendon.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Les repas sont fournis par l'hôpital de Gérardmer, en liaison froide, facturés à la CCHV au prix de 7.76€.

La CCHV facture les repas aux bénéficiaires, entre 6.47€ et 10.90€, en fonction de la tranche d'imposition.

- Nombre de repas livrés : 32 941
- Nombre de repas par secteur :
  - Gérardmer : 14 714
  - Xonrupt-Longemer : 9 294
  - Granges-Aumontzey : 8 933

Les tarifs pour les bénéficiaires et les conditions d'accès au service restent inchangés pour 2020.

COÛT / FINANCEMENT

• Dépenses de fonctionnement : 392 980.13 €
• Recettes de fonctionnement : 297 044.73 €

11 • **Services à la population :** Aire d'accueil des gens du voyage

OBJECTIFS

Proposer aux gens du voyage une aire d'accueil aménagée et entretenue.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

La gestion du site, durant l'ouverture du 1er avril au 31 octobre, a été confiée à la société de sécurité SVL de Xonrupt Longemer. En dehors de cette période, l'aire est fermée.
La société gère les arrivées et les départs, la perception des droits d'usage et l'entretien de l'aire.

Nombre de places : 10 emplacements pour 20 places de caravane.

5 blocs sanitaires :

- Électricité.
- WC/douche.
- Lavabo.
- Prise machine à laver.
- Tableau électrique + système de réarmement + chauffe-eau + alarme (reliée au logiciel).
- Bloc de lestage béton.

Local entrée :

- Systèmes informatiques.
- Onduleur.
- Photocopieurs.

COÛT / FINANCEMENT

- Dépenses de fonctionnement : 30 239.88 €
- Recettes de fonctionnement : 11 456.59 €
  (dont droit de stationnement, eau, électricité).
- Dépenses d'investissement : 18 000.48 € (remboursement emprunt)
- Recettes d'investissement : 0 €

TARIFS

- Caution par emplacement : 100 €.
- Avances pour fluides : 20 €.
- Droit de stationnement par jour et par caravane : 1,80 €.
- Prix du m3 d'eau : 2,60 €.
- Électricité : prix Kw/h : 0.15€.

Des travaux ont été réalisés à la suite de vandalisme. L'aire a dû être fermée avant la date prévue.

OBJECTIFS

Proposer une solution de mobilité pour les personnes résidant dans les écarts pour qu'elles puissent rejoindre le centre-ville, les commerces et les services.

Le bus comprend 9 places. Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Prix de vente du ticket : 1€
Prix de vente du carnet (12 tickets) : 10€

Un agent est affecté au service 28h par semaine, remplacé durant ses absences (congés, maladie, formation), par un agent du service des ordures ménagères.

La fréquentation de la navette a considérablement augmenté, le bus est régulièrement plein (1155 tickets vendus en 2021).

COÛT / FINANCEMENT

Dépenses de fonctionnement : 25 350.90 €.
Recettes : 1155 € (vente de tickets et carnets contre 842.73 € en 2020) et 139 € prestation collège de Cornimont.

OBJECTIFS

- Favoriser une répartition équilibrée des offres de service sur le territoire départemental,
- Développer et soutenir une offre de qualité aux familles,
- Améliorer la connaissance et renforcer la lisibilité des offres disponibles sur les territoires,
- Impulser une dynamique départementale de mobilisation et d'implication des familles.

La Convention Territoriale Globale s'adresse principalement aux familles. Elle est bâtie autour de quatre axes que sont l'Enfance, la Jeunesse, la Parentalité et l'Animation de la Vie Sociale. Elle décline un projet de développement pour le territoire avec l'engagement des signataires (CAF, conseil Départemental, MSA, CCHV) sur les objectifs de maintien, d'évolution et d'amélioration de l'offre de services diagnostiqués sur les axes répondant aux problématiques sociales prioritaires.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

- Vote de la mutualisation de la CTG sur l'ensemble des territoires communautaire (CCHV et CCGHV).
- Mise en place d'un groupe de travail avec la CAF d'une part et les membres de la commission services à la population d'autre part concernant :
    - La préparation d'une réunion d'information auprès des différentes communes
    - Le recrutement des chargés de coopération
    -
- Mise en place d'un COPIL et COTECH
- Identification des actions à réaliser en 2022
- Mise à jour et/ou ajustement des objectifs à atteindre et du rétro-planning

OBJECTIFS

Le chantier d'insertion, nommé « chantier des écocantonniers » s'inscrit dans un projet aux objectifs complémentaires : proposer une offre d'insertion aux personnes les plus éloignées de l'emploi pour lesquelles le marché du travail n'est pas accessible immédiatement, contribuer à l'animation d'une politique sociale sur le territoire et mettre en œuvre des actions de valorisation du paysage, du tourisme, de l'éco tourisme, de l'entretien du patrimoine naturel.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Les salariés sont employés en Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) renouvelables jusqu'à 2 ans maximum. Ils sont dirigés par un encadrant technique d'insertion et suivis pendant toute la durée du contrat par une accompagnatrice socioprofessionnelle, qui les rencontre une fois tous les 15 jours pour les aider dans leurs démarches de retour à l'emploi.
Travaux réalisés : réhabilitation des berges de rivières, reconquête du paysage, entretien des équipements intercommunaux (déchèteries, bâtiment technique, chalet de la pêche, relais des bûcherons, aire d'accueil), participation aux animations du territoire, interventions ponctuelles pour les communes du territoire, développement de projets en interne…

Formation des salariés en insertion :

- Une immersion : Super U La Bresse, Les Zelles, collège de Cornimont
- Formation en intra : utilisation de l'outil informatique, création de CV, cohésion et travail en équipe, geste de secours en bord de cours d'eau…
- Formation financement Région : formation informatique (excel, word mail…), permis tronçonneuse, CASES, taille des haies et rosiers…
- Formation quotidienne en interne à l'utilisation d'outillages électroportatifs et des règles de sécurité
- Formation à l'utilisation du logiciel de gestion du temps pour l'ensemble des salariés
- Médecine préventive pour tous les salariés

COÛT / FINANCEMENT

Dépenses de Fonctionnement : 205 396.57 €
Recettes de Fonctionnement : 113 091.78 € (dont 90 614.46 € (en attente de régularisation de la subvention à la hausse) de l'Etat (aide aux postes) et 12 666.64 € du Département)

OBJECTIFS

Informer la population en ce qui concerne les bons gestes de tri de déchets et d'ordures ménagères, afin d'améliorer et d'augmenter la collecte de déchets triés. Pour cela, il mène une politique de communication de proximité.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

- Recrutement d'un ambassadeur du tri (juin 2021)
- Mise en place d'un retour d'information des erreurs de tri signalées par les équipes de collectes (via une tablette et un logiciel spécifique) avec saisies des informations dans un tableau permettant une synthèse détaillée.

	Collectif		Individuel		Non Informé		PAV Multi		PAV Verre		PAV.		Pro		Total Nbre	Total %
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%		
autre	14	5,30%	3	1,14%	21	7,95%		0,00%			4	1,52%	2	0,76%	44	16,67%
bac plein	1	0,38%						0,00%							1	0,38%
cartons	7	2,65%	3	1,14%				0,00%					1	0,38%	11	4,17%
cartons hors bac	1	0,38%			1	0,38%	1	0,38%							3	1,14%
déchets professionnels	1	0,38%	1	0,38%				0,00%					1	0,38%	3	1,14%
déchets verts	1	0,38%	1	0,38%				0,00%					3	1,14%	5	1,89%
dépôt sauvage	3	1,14%			1	0,38%	1	0,38%			5	1,89%			10	3,79%
emballages ménagers	2	0,76%	8	3,03%	1	0,38%		0,00%					1	0,38%	12	4,55%
encombrants	3	1,14%			1	0,38%		0,00%					1	0,38%	5	1,89%
gravats		0,00%	1	0,38%				0,00%					1	0,38%	2	0,76%
PAV plein	1	0,38%					3	1,14%	5	1,89%					9	3,41%
polystyrène		0,00%	1	0,38%				0,00%							1	0,38%
Sacs hors bac	47	17,80%	36	13,64%	6	2,27%		0,00%			4	1,52%	5	1,89%	98	37,12%
tri non respecté	17	6,44%	20	7,58%				0,00%			1	0,38%	10	3,79%	48	18,18%
verre	8	3,03%	1	0,38%	1	0,38%		0,00%					2	0,76%	12	4,55%
Total général	**106**	**40,15%**	**75**	**28,41%**	**32**	**12,12%**	**5**	**1,89%**	**5**	**1,89%**	**14**	**5,30%**	**27**	**10,23%**	**264**	**100,00%**

Ces signalements (375 au total) ont généré 105 interventions de la part de l'ambassadeur du tri, déterminées en fonction de la gravité des situations. Il est maintenant possible d'établir des bases de données par commune, type de bac ou de collecte, type d'incivilité, etc. et de cibler les actions à mener.

- Création d'un flyer trilingue des consignes de tri destiné à la population touristique.
- Création d'une affiche personnalisable destinée aux professionnels du tourisme (gîtes, camping, etc.).

ACTIONS REALISÉES EN 2021

- Aménagement des moyens de tri et de collecte pour rendre le triathlon de Gérardmer écoresponsable.
  - o Installation de conteneurs dédiés aux déchets compostables aux points de ravitaillement.
  - o Installation de conteneurs dédiés aux emballages aux points de ravitaillement et sur tout le site.
  - o Aménagement de la collecte des cartons.
  - o Aménagement des collectes.

Ces différentes installations ont permis de collecter 900 kg de cartons et environs 120 litres de déchets compostables (épluchures principalement).

- Création d'un panneau pour lutter contre les incivilités sur les sites d'apport volontaire notamment.

- Réalisation d'animations pour sensibiliser le public au tri :
  - o ECSP de CORNIMONT : sensibiliser les enfants de 3 à 10 ans au tri des déchets et à l'environnement (7 personnes).
  - o ECSP de GÉRARDMER : sensibiliser les enfants de 3 à 10 ans au tri des déchets et à l'environnement (9 personnes).
  - o École GRANGES-AUMONTZEY : sensibiliser les enfants de 3 à 10 ans au tri des déchets et à l'environnement (30 personnes).
  - o TRIATHLON de GÉRARDMER : tenue d'un stand pendant les 2 journées de la compétition (60 personnes).
  - o École de CLEURIE : sensibiliser les enfants de 3 à 10 ans au tri des déchets et à l'environnement (43 personnes).
  - o Marché de LA BRESSE : sensibiliser la population sur le tri des déchets et mise en place de la collaboration avec l'association rando 'net (12 personnes).
  - o ECSP CORNIMONT : visite de la déchetterie de Saulxures (16 personnes).
  - o Marché de GÉRARDMER : sensibiliser la population sur le tri des déchets
  - o Résidence "les oursons" à LA BRESSE : information et sensibilisation auprès des co-propriétaires aux règles de tri du territoire (45 foyers)
  - o Fête de l'eau à CORNIMONT : tenue de stand

MODIFICATION DE LA COLLECTE SUR LE TERRITOIRE EN REDEVANCE INCITATIVE

La mise en œuvre de la Redevance Incitative en juin 2013 et le sérieux avec lequel les usagers du territoire pratiquent le tri portent leurs fruits :

- Un usager en redevance incitative sur le territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges produit en moyenne 120kg de déchets par an soit deux fois moins qu'un usager soumis à la taxe
- Plus de la moitié des usagers du territoire ont présenté leur bac à la collecte 12 fois ou moins, en 2020
- 90% des usagers ne le présentent qu'une fois tous les 15 jours ou moins.

Depuis le 1er janvier 2021, tous les emballages plastiques se trient, ce qui réduit considérablement le volume des déchets dans les poubelles d'ordures ménagères.
Aussi, les élus de la communauté de communes ont décidé d'adapter le rythme de collecte des ordures ménagères à un passage tous les 15 jours.

◄◄◄ Cette nouvelle organisation est mise en place depuis le 13 septembre 2021 et un calendrier de collecte a été distribué aux usagers.

INSTALLATION DES COMPACTEURS INCINERABLES ET CARTONS

DÉCHÈTERIE DE LA BRESSE

Afin de réduire les coûts de fonctionnements des déchèteries, et limiter le nombre de transports de bennes, la CCHV a investi dans deux compacteurs postes fixes pour les flux incinérables et papier/carton sur la déchèterie de La Bresse.

Ces équipements permettront de diminuer de moitié le nombre de trajets sur ces deux flux de déchets.

COÛT DES EQUIPEMENTS : 109 617.60 € TTC
ECONOMIES DE FONCTIONNEMENT ATTENDUES : 14 000 €/an

12 • **Déchets :** Plateforme de compostage

OBJECTIFS

Traiter les déchets verts des déchèteries de La Bresse et Saulxures-sur-Moselotte.

COÛT / FINANCEMENT

Opérations de criblage : 8 560.60 € TTC
Opérations de broyage : 24 077.68 € TTC

ACTIONS REALISÉES EN 2021

La plateforme de compostage, située au-dessus de la déchèterie de Blanfin, à Saulxures-sur-Moselotte, est ouverte aux particuliers, professionnels et services communaux.

L'opération de criblage du compost maturé a démarré en automne 2021, suivie d'une opération de broyage.
Environ 4 500 m3 de végétaux bruts ont été broyés à cette occasion.

12 • **Déchets :** Prévention des déchets

OBJECTIFS

1ère année de mise en route du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).
7 grands axes stratégiques visés :

- Déployer la valorisation de proximité des biodéchets et déchets verts
- Renforcer le réemploi, la réutilisation et la réparation
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Réduire la nocivité des produits utilisés
- Promouvoir l'éco-consommation
- Réduire les déchets des activités économiques
- Développer les actions de communication en ce sens

ACTIONS REALISÉES EN 2021

- 147 composteurs individuels vendus en déchèteries à tarifs préférentiels (300L, 400L & 600L)
- 5 sites de compostage partagés installés en pieds d'immeubles et au sein d'établissements touristiques du territoire (+ un site de compostage existant pour lequel 2 bacs ont été remplacés)
- Conventionnement avec l'entreprise espaces verts ID Verde, pour détourner leurs déchets de broyat des déchèteries et les valoriser sur les sites de compostage collectifs installés par la CCHV
- Organisation d 'une formation à la gestion raisonnée des espaces verts, pour les élus & les agents des services communaux
- Renouvellement de la convention de partenariat entre la CCHV & la Recyclerie des Hautes Vosges (l'ABRI)
- Animation « Mon école zéro déchets » à l'école de Granges-Aumontzey (107 élèves/ 3 jours)
- Stand d'animation sur le compostage et le gaspillage alimentaire, pour l'événement national « Tous au compost » - Quartier Mariabel à Vagney
- Stand d'animation et de sensibilisation au gaspillage alimentaire « Smoothy'clette », pour la 32ème édition de l'événement national « la semaine du goût » - marché hebdomadaire de la commune de Gérardmer
- Animations sur les produits du quotidien au naturel – Relai Petite Enfance (REP) Le Syndicat/ Fête de l'Eau et de la Transition Ecologique à Cornimont
- Organisation d'une réunion d'information sur le dispositif de couches lavables SYNERCOOP, auprès de deux structures de la petite enfance du territoire

Après une adoption en 2019 par les élus d'EVODIA et ses 9 collectivités adhérentes, le PLPDMA, Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est mis en œuvre sur l'ensemble du département, et ce, pour une durée de 6 ans avec un objectif ambitieux
Réduire de 7% les déchets ménagers et assimilés à horizon 2025.

8 mars 2021- création du poste de chargée de mission de prévention des déchets à la CCHV, pour coordonner la mise-en œuvre du PLPDMA sur le territoire.

13 • **Tourisme :** Camping du Mettey

OBJECTIFS

Créer un site attractif pour le tourisme local.

COÛT / FINANCEMENT

Recettes annuelles : 3 parts fixes de 9 000 € + une part variable correspondant à 4% du Chiffre d'Affaires HT de l'exercice.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Géré en Délégation de Service Public depuis 2014 et pour une durée de 15 ans, le Camping 4* du Mettey situé à Vagney offre un coin de verdure au pied du Massif vosgien.

En 2021, la Communauté de Communes s'est rapprochée d'un cabinet d'avocats dans l'objectif de mettre en œuvre une procédure en référé expertise concernant trois problèmes structurels du camping : un manque d'emplacements nus (65 à 70 au lieu de 100), un problème de forte chaleur et d'humidité dans les Habitations Légères de Loisirs et une sous-capacité de production d'eau chaude pour le site.

La vérification annuelle de l'aire de jeux a été effectuée en septembre 2021.

Suite aux réflexions portées sur les compétences de la future CC des Hautes Vosges (14 communes), issue de la scission de la CCHV, le Camping du Mettey sera restitué à la commune de Vagney au 1er janvier 2022.

Le mois de décembre a été consacré à l'élaboration du procès-verbal de transfert du camping à la commune de Vagney.

13 • **Tourisme :** Animation du col de la Schlucht

OBJECTIFS

Faire du col de La Schlucht :

- Un lieu de promotion et de découverte de la Grande Crête des Vosges
- Une porte d'entrée des vallées impliquées sur le site
- Un lieu d'accueil et d'animation

COÛT / FINANCEMENT

Coût 2021 : 66 034,32€
PNR des Ballons des Vosges : 33 017,16€
CCHV : 16 009,32€
CA Saint Dié des Vosges : 8 500,54€
CC Vallées de Munster : 8 507,30€

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a conventionné en 2021 avec la Communauté de Communes des Hautes Vosges, de la Vallée de Munster et la Communauté d'Agglomération de Saint Dié des Vosges, afin d'assurer l'accueil et la sensibilisation du public au col de la Schlucht à partir des espaces d'accueil et d'interprétation dans le bâtiment du Tétras.

La participation financière des EPCI a été établie sur la base d'une part fixe (6 500€) et d'une part variable proportionnelle à la taxe de séjour perçue par le territoire (année de référence 2019).

L'espace d'interprétation a été inauguré au mois de juin.

Animations menées en 2021 :

- 36 balades accompagnées sur différentes thématiques autour des patrimoines naturels, culturels et paysagers (en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE), les accompagnateurs en moyenne montagne marqués « Valeurs Parc naturel régional », le club vosgien de Munster et la réserve naturelle nationale du Frankenthal-Missheimlé).
- animations autour de la chapelle Notre-Dame (exposition, (jeu-concours et rencontres historiques).
- marché du terroir tous les mardis en juillet et en août

Fréquentation du site :
7 673 visiteurs (une baisse de 38,73 % par rapport à 2020, dans un contexte de mauvais temps estival).

Le Département des Vosges a porté un important programme de réhabilitation du col de la Schlucht avec le concours financier de l'Etat, de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Le site comprend, dans le bâtiment « Le Tétras », un espace d'accueil du public au rez-de-chaussée et un espace d'interprétation sur l'histoire du col et de la Grande Crête et ses Vallées au 1er étage, dont la réalisation a été portée par le Département des Vosges, en lien avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

L'équipe d'accueil est constituée de 2 ETP avec des renforts pour les fortes périodes touristiques.

OBJECTIFS

L'Office de Tourisme Intercommunal des Hautes Vosges assure l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion et la communication touristique sur l'ensemble du territoire intercommunal à l'exception de la commune de La Bresse.

Il contribue également à coordonner les interventions des divers partenaires du développement touristique local.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Le service accueil a encore été impacté par la crise sanitaire avec une période de fermeture du 02/04 au 03/05. Il a toutefois enregistré 27 204 actes d'accueil soit une augmentation de 25 % par rapport à 2020. Une augmentation de la fréquentation a été observée aux accueils de Gérardmer (+25 %) et de Cornimont (+3 %). La fréquentation a été stable sur les points de Vagney et Xonrupt-Longemer et une baisse a été constatée sur les accueils de Granges-Aumontzey (-45 %), de Saulxures-sur-Moselotte (- 30 %), du Tholy (-13 %) et de Ventron (- 1,5%)

Le Chiffre d'affaires des ventes a baissé de 13,8 % par rapport à 2020. Cette baisse peut s'expliquer en partie par l'absence de vente de forfaits de ski sur la période hivernale et par un important recul des ventes de tous les produits liés à la randonnée du fait d'un été froid et pluvieux.

Les sites Internet ont totalisé une fréquentation de 817 380 sessions en 2021, en baisse de 16,33 % par rapport à l'année précédente. Ces baisses sont principalement observées sur les deux sites les plus importants et sur les sites propres à l'évènementiel. Les raisons pourraient venir du maintien des fermetures des remontées mécaniques des stations, qui génèrent énormément de trafic ainsi que de l'absence d'évènementiel ou tenus dans des conditions particulières, telles que les Rencontres du Cinéma et le salon Gastrono'Miam (pass sanitaire).

Les services « Groupes » et « congrès – évènementiel » ont encore réalisé une année limitée par la COVID-19.
9 dossiers ont été réalisés pour le service « groupe » (contre 6 en 2020) et le nombre de jours d'occupation de l'espace LAC est à 125 jours, ce qui reste bien en deçà d'une année normale. Il est tout de même noté une augmentation du nombre d'utilisations (+43.75%) et une légère reprise des demandes émanant des entreprises (12%).

88 prestataires (restaurants, hébergeurs, prestataires d'activités, etc.) sont engagés dans la démarche label « Famille Plus » pour la commune de Gérardmer (Famille Plus « Montagne ») et 23 prestataires sont engagés dans la démarche pour la commune de Xonrupt-Longemer.

Dans le contexte de scission de la CCHV, des réunions d'information et de désignation des représentants du futur Office de Tourisme Communautaire La Bresse Hautes Vosges ont été menées par la CCHV et l'OT de La Bresse on octobre.

Le nouvel Office de Tourisme La Bresse Hautes Vosges a ainsi été créé le 24 novembre 2021 par délibération et son comité de direction de l'OTC a été entériné par délibération du 15 décembre 2021. Son périmètre est établi sur les 14 communes de la future CCHV (14).

L'Office de Tourisme Communautaire Gérardmer Hautes Vosges verra, au 1er janvier 2022, son périmètre se réduire à l'échelle des 8 communes de la future CC Gérardmer Hautes Vosges.

COÛT / FINANCEMENT

Dépenses 2021 de fonctionnement de l'OTI : 2 270 647,86 €

Recettes de fonctionnement 2021 : 2 436 704,43 € (« produits des services et ventes » :

509 941,38 € / Taxe de séjour : 920 428,05 € / Centrale de réservation : 821 566,70 € / participation de la ville de Gérardmer : 70 000 €).

Pour cette année 2021, la Communauté de Communes n'a pas versé de subvention d'équilibre.

Les investissements ne représentent qu'une petite partie de la balance générale de l'OTI : Les dépenses s'élèvent à 42 512,82 € et les recettes à 44 37,85 €.

13 • **Tourisme :** Structuration de l'offre autour des bienfaits des plantes

OBJECTIFS

- Faire reconnaître les Hautes Vosges comme une destination plus que nature, présentant une vraie dimension de connexion à la nature
- Anticiper la conversion des stations de moyenne montagne menacée par la raréfaction de la neige
- Réduire l'effet de saisonnalité touristique sur le territoire
- Maintenir les savoir-faire locaux de culture des plantes médicinales et aromatiques.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

La démarche est issue du plan d'actions du schéma de développement économique et touristique. Elle s'appuie sur la tradition de la culture de plantes aromatiques et médicinales et le développement du créneau bien-être / sylvothérapie.
De février à août 2021, la Communauté de Communes a accueilli dans le cadre d'un stage de 6 mois, Emma HOFSTETTER, étudiante en Master II Gestion durable des territoires.
Ses missions ont notamment porté sur :

- Le recensement des acteurs gravitant autour de la sphère bien-être / plantes,
- La définition d'une méthode de concertation et de mise en réseau
- L'identification des besoins et attentes
- Impulser la structuration de l'offre autour des bienfaits des plantes

Elle a conduit en premier lieu des entretiens avec une grande partie des acteurs socio-économiques et institutionnels agissant sur la thématiques bien-être / plantes, afin d'analyser les domaines de compétences et d'intervention de chacun, leurs problématiques et leurs besoins. Ces entretiens ont servi à constituer un diagnostic et un plan d'actions s'orientant sur les champs économiques et touristiques.

Parmi les actions proposées figurent :

- la création d'un évènement dédiés aux plantes / bien-être,
- le soutien à la filière des plantes aromatiques et médicinales,
- la création d'un espace touristique autour du bienfait des plantes.

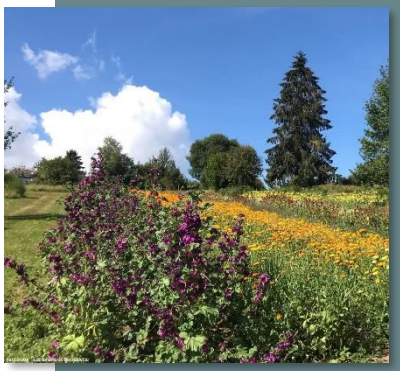

OBJECTIFS

- Assurer la communication de la communauté de communes auprès des habitants et des partenaires.
- Valoriser et promouvoir le territoire de la CCHV au sein et au-delà de son périmètre.
- Assurer une partie de la communication interne auprès des agents.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

Communication générale

- Site internet de la CCHV : publication des actualités, mises à jour des informations de la CCHV.
- Diffusion des informations liées au COVID-19 : presse, site internet de la CCHV (adaptation des services, soutien à l'économie locale, mesures spécifiques...).
- Communiqué à l'attention des communes pour diffusion des informations de la CCHV dans les publications municipales.
- Réalisations pour les services de la CCHV : Semaine du paysage 2021 : conception programme de 36 pages, affiche, flyer, environnement visuel, communiqué et retombées presse / Gestion des déchets : communication de la mise en œuvre des nouvelles consignes de tri, dépliant d'information 4 pages trilingues consignes de tri, conception d'un visuel anti dépôts sauvages sur points d'apport, affiches consignes de tri pour hébergeurs touristiques, visuels tri pour manifestations / Communiqués de presse pour les services (services à la population, gestion des déchets…).

Communication interne

- Mise en place d'un extranet pour les agents (plateforme de ressources).
- Mouvements de personnel : bulletins d'information, organigramme, trombinoscope, signatures mail, cartes de visite.
- Veille presse : revues de presse régulières.
- Organisation de la soirée d'information sur la scission et agents mis à l'honneur (médailles et retraites).

COÛT / FINANCEMENT

- Logiciels de création, site internet, papèterie : 3000 €.
- Presse et droits d'auteur : 1000 €.
- Convention avec les radios associatives locales Résonance FM et Cocktail FM : 6000 € annuels (3000 € par radio).

Affiche de la Semaine du Paysage 2021 :

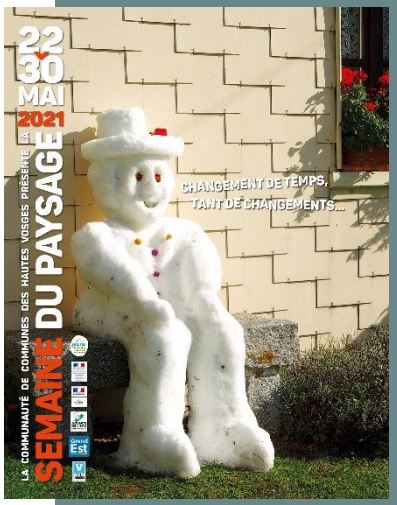

ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES (71 309,44 €) :
Nom du titulaire : CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST (code postal : 21078)
Type : marché • Classification : services • Lots : 4.
Réf. : CCHVASSUR • Date de saisie : 02/12/2021 • Date de notification : 30/09/2021 • Date de publication : 02/12/2021.

ASSURANCE AUTOMOBILE ET AUTO MISSION (68 264,00 €) :
Nom du titulaire : SMACL ASSURANCES (code postal : 79000) • Type : marché • Classification : services • Lots : 3.
Réf. : CCHVASSUR • Date de saisie : 02/12/2021 • Date de notification : 30/09/2021 • Date de publication : 02/12/2021.

ASSURANCE PROTECTION FONCTIONNELLE (2 013,00 €) :
Nom du titulaire : CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST (code postal : 21078)
Type : marché • Classification : services • Lots : 2.
Réf. : CCHVASSUR • Date de saisie : 02/12/2021 • Date de notification : 30/09/2021 • Date de publication : 02/12/2021.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE (38 743,00 €) :
Nom du titulaire : PARIS NORD ASSURANCES SERVICES (code postal : 75009) • Type : marché • Classification : services • Lot unique.
Réf. : CCHVASSUR • Date de saisie : 02/12/2021 • Date de notification : 30/09/2021 • Date de publication : 02/12/2021.

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES SUR LA COMMUNE DE LA BRESSE (1 111,47 €) :
Nom du titulaire : REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE LA BRESSE (code postal : 88250) • Type : marché • Classification : fournitures • Lots : 3.
Réf. : ELECTRICITE • Date de saisie : 18/06/2021 • Date de notification : 18/06/2021 • Date de publication : 18/06/2021.

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES SUR LES COMMUNES DE GERARDMER, LE THOLY, GRANGES-AUMONTZEY, LIEZEY, REHAUPAL, LE VALTIN, XONRUPT-LONGEMER, CHAMPDRAY (11 775,00 €) :
Nom du titulaire : TOTAL ENERGIE GAZ - NOVA (code postal : 92257) • Type : marché • Classification : fournitures • Lots : 2.
Réf. : ELECTRICITE • Date de saisie : 18/06/2021 • Date de notification : 18/06/2021 • Date de publication : 18/06/2021.

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES SUR LES COMMUNES DE CORNIMONT, VENTRON, SAULXURES-SUR-MOSELOTTE, THIEFOSSE, BASSE-SUR-LE-RUPT, GERBAMONT, ROCHESSON, SAPOIS, VAGNEY, LE SYNDICAT, CLEURIE, LA FORGE, TENDON (39 574,00 €) :
Nom du titulaire : TOTAL ENERGIE GAZ - NOVA (code postal : 92257) • Type : marché • Classification : fournitures • Lots : unique.
Réf. : ELECTRICITE • Date de saisie : 18/06/2021 • Date de notification : 18/06/2021 • Date de publication : 18/06/2021.

OBJECTIFS

Réalisation du schéma de mutualisation.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

MUTUALISATION DES SERVICES :

Mutualisations ascendantes :

- Convention relative à la réalisation des prestations « entretien et réparation de la flotte automobile » entre la commune de Gérardmer et la Communauté de Communes des Hautes Vosges.
- Convention relative à la réalisation de la prestation « entretien de locaux » entre la commune de Gérardmer et la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

OBJECTIFS

Évaluation des risques et assistance dans la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

- Analyse de 7 accidents de travail : étude des circonstances, détermination de l'arbre des causes, et propositions de mesures correctives en lien avec les responsables de service, le service ressources humaines et l'agent.
- Gestion des équipements de protection individuelle.
- Suivi des registres de santé et de sécurité au travail, des registres des dangers graves et imminents, des registres « droit d'alerte et environnement ».
- Suivi de l'approvisionnement des trousses de secours dans tous les véhicules et dans tous les bâtiments.
- Accueil sécurité des saisonniers embauchés au service déchets.
- Élaboration d'un protocole d'acceptation des déchets d'amiante à la déchèterie de Saulxures sur Moselotte (ajourné en CHSCT suite à l'avis défavorable du médecin de prévention).
- Renouvellement de sièges de bureau.

COÛT / FINANCEMENT

Coût de l'actions Ergonomie service collecte déchets : 6 180 € TTC.

Formation et accompagnement ergonomique auprès des agents de collecte des déchets et conducteurs de bennes d'enlèvement des ordures ménagères

OBJECTIFS

Dommages aux biens, flotte automobile, protection fonctionnelle, protection juridique, responsabilité civile.

ACTIONS REALISÉES EN 2021

- Suivi des contrats.
- Suivi des sinistres :
  - ↳ Dommages aux biens : 3 sinistres (aire d'accueil des gens du voyage, cinéma et médiathèque)
  - ↳ Flotte automobile : 4 sinistres (1 sinistre sur VL service aménagement du territoire – 3 sinistres PL service collecte déchets Saulxures sur Moselotte).
  - ↳ Responsabilité civile : 2 sinistres (bris de glace débroussailleuse – 1 sinistre sans suite).
- Consultation (MAPA) pour le renouvellement des contrats d'assurance au 01/01/2022.